
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-troisième séance – Mercredi 16 mai 2001, à 20 h 30

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sophie Christen, MM. Jean-Marc Guscetti, Daniel Künzi, Pierre Maudet, M^{mes} Evelyne Strubin et Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCAATION

Par lettre du 3 mai 2001, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 mai, mercredi 16 mai et lundi 28 mai 2001, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, maire. Je souhaite faire une communication, parce que, lorsque nous avons parlé du projet d'arrêté de la proposition PR-120 sur les panneaux d'affichage, lors de la séance d'hier à 20 h 30, deux conseillers municipaux ont fait des interventions, d'ailleurs assez malhonnêtes, disant qu'ils étaient mécontents de l'affichage et qu'ils avaient quelques remarques à faire. Je pense que M. Oberholzer, chef du groupe libéral, doit être un homme au fond très noir pour tenir des propos aussi accusateurs.

Je tiens à expliquer la procédure et la pratique présidant à l'affichage officiel de la Ville, afin d'éviter tout malentendu. Avant chaque séance, les arrêtés sont transmis au Service des achats par le Secrétariat du Conseil municipal, en vue de la préparation des extraits des registres du Conseil municipal et du montage des affiches qui seront placardées sur les panneaux officiels. Nous n'avons jamais eu de réclamation à ce jour, mais il peut arriver, comme il a été relevé hier, qu'une affiche soit collée à l'envers et que cela échappe à l'administration. J'aimerais toutefois préciser que le Secrétariat du Conseil municipal, donc le vôtre, transmet au Service des achats, après les séances plénières du Conseil municipal, les délibérations acceptées ainsi que la date d'affichage et le délai référendaire.

Venir dire que c'est Alain Vaissade, parce qu'il soutient le nouveau Musée d'ethnographie, qui aurait fait une entorse au règlement et donné des consignes à l'administration pour que l'affichage soit mal fait, est, à mon avis, malhonnête. En effet, vous savez très bien que c'est M. Pierre Muller qui est responsable du Service des achats et qu'il n'a pas du tout donné de consigne en ce sens, puisque, de toute façon, il est pour le référendum contre le nouveau Musée d'ethnographie.

Je tenais à préciser cela, parce que je ne peux pas laisser passer des accusations pareilles. Je voudrais également dire que c'est le Service des achats qui se charge de la livraison des affiches et de communiquer à la Société générale d'affichage la date à laquelle les affiches devront être placardées. Ensuite, il y a des obligations légales, qui sont stipulées dans l'article 28 de la loi sur l'administration des communes. Je ne vais pas lire cet article maintenant, car je ne veux pas allonger cette communication, mais tout est inscrit dans la loi et toutes les prescriptions sont respectées. La secrétaire administrative du Conseil municipal, que j'ai consultée hier, m'a confirmé que tout s'était déroulé normalement.

Des incidents étant survenus lors de l'affichage – ce qui peut arriver – cela veut dire que la prochaine fois nous procéderons à des contrôles par l'intermédiaire du Secrétariat du Conseil municipal, qui en est responsable, pour voir si les affiches ont bien été posées, selon les instructions.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je tenais à donner cette information, parce que, porter des accusations sans connaître la procédure, c'est un peu fort.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, M. l'huissier va vous distribuer un article du journal *24 heures* qui a paru hier concernant l'Horloge fleurie et l'opération Fleurs de tapis. Pourquoi ai-je demandé à l'huissier de distribuer cet article? Parce que c'est une réponse à une question orale posée par M^{me} Linda de Coulon il y a quelques semaines.

Ma deuxième information concerne la halte-garderie Zone bleue. Cette crèche de l'Université ouvrière de Genève (UOG) dépend de mon département, et j'ai une petite réponse à vous donner. Je dis «petite», parce qu'une réponse plus complète vous parviendra ultérieurement. Dans le courant du mois de février de cette année, la Délégation à la petite enfance, par le biais de la crèche de dépannage Clair'Lune, a eu des échos concernant la situation de crise dans laquelle se trouvait la halte-garderie Zone bleue, à savoir sa fermeture prévue à fin avril 2001, en raison de l'arrêt du programme fédéral du Secrétariat d'Etat à l'économie, dont bénéficiait cette structure. Vous vous souvenez qu'elle recevait une subvention qui a été supprimée par le Canton.

Le 14 mars 2001, MM. Daniel Sormanni, Alain Comte, Pierre Losio et M^{mes} Marie Vanek, Catherine Hämmerli-Lang, Anne-Marie von Arx-Vernon déposent en urgence la motion M-171, intitulée: «Sauvons la halte-garderie Zone bleue», qui demande l'intervention de la Ville de Genève, par le biais d'une aide financière, pour sauver cet espace d'accueil. Cette motion est acceptée le même jour par le Conseil municipal de la Ville de Genève. Le 21 mars 2001, elle est renvoyée par le Conseil administratif au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, qui charge la Délégation à la petite enfance de réunir toutes les informations nécessaires à une prise de décision rapide concernant ce dossier. Dans l'intervalle, Zone bleue se transforme en association pour bénéficier de toute aide possible en la matière. La présidence est assurée par M^{me} von Arx-Vernon et M. Alfiero Nicolini.

En date du 30 avril 2001, j'ai reçu, au nom du Conseil administratif, les représentants de l'association et la déléguée à la petite enfance pour discuter des différentes options quant au règlement du problème de Zone bleue, qui, je dois le dire, n'est pas évident. En raison de la spécificité de cette halte-garderie – vous savez que les haltes-garderies coûtent plus cher que les crèches, en raison notamment de l'ouverture en soirée et de la situation non conforme aux usages de la Ville de Genève pour l'engagement du personnel – nous avons décidé, dans un premier temps, d'allouer une subvention extraordinaire de 60 000 francs pour éviter les

licenciements, donc pour garantir le maintien de l'ouverture de la structure jusqu'à fin juin. L'association a été informée de cette décision par une lettre recommandée que j'ai envoyée.

A ce jour, l'éventuel subventionnement pour combler le déficit de cet espace est lié à l'obligation, pour l'association, de remplir quatre conditions. Premièrement, celle-ci doit se mettre en conformité avec la convention collective de travail. Je pense que c'est important, car on ne peut pas se mettre les syndicats à dos en voulant faire une exception; les syndicalistes qui sont dans cette salle le comprendront, même s'ils ont parfois un discours un peu schizophrène. Deuxièmement, Zone bleue doit adapter le tarif de garde à celui du guide d'application des tarifs des prix de pension en vigueur dans les autres institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève. Troisièmement, il faut que cette association élabore un budget de fonctionnement comparable à celui des autres institutions subventionnées. Quatrièmement, elle doit faire en sorte que les places occupées par les enfants du quartier soient prises sur la part réservée à la Ville de Genève.

Il me paraît en effet important d'établir une égalité de traitement entre les différentes crèches si on veut les municipaliser. Le document que le Conseil administratif a proposé à la Commission consultative de la petite enfance est à l'étude pour l'instant dans cette commission. Dans ce document, vous avez justement comme argument d'établir, par les pouvoirs publics, une certaine égalité de traitement, ce que ne font pas les crèches d'entreprise ou certaines crèches qui se créent en fonction de certains corporatismes. C'est précisément ce que nous voulons éviter. Cela ne veut pas dire que nous ne subventionnerons pas Zone bleue, je tiens à vous rassurer, mais il faut remplir certaines conditions.

Selon les informations transmises par l'association, et sachant que la halte-garderie dispose de 15 places, la Délégation à la petite enfance a articulé un coût par place de l'ordre de 30 000 francs. Ce chiffre est beaucoup plus élevé, vous le savez, que les places en crèche, où on évalue à environ 21 000 francs le coût par enfant. Ce chiffre s'explique par la spécificité du lieu, l'horaire élargi, le type d'accueil et le tarif unique de 5 francs par heure, ou 4,50 francs par heure s'il y a un abonnement.

Enfin, nous avons écrit le 20 avril de cette année au Service de la protection de la jeunesse, donc du canton, afin d'obtenir le plus vite possible une évaluation de ce lieu de garde. A ce jour, aucune réponse n'est encore parvenue au service concerné, mais nous allons certainement en recevoir une prochainement.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les explications provisoires que je voulais apporter concernant la halte-garderie Zone bleue pour répondre d'une manière rapide à la motion M-171 du Conseil municipal.

Le président. Il n'y a pas d'autre communication du Conseil administratif. Dans ce cas, nous avons une motion d'ordre qui a été déposée par M^{me} Alice Ecuillon et que je vous lis: «Mise en cause par M. Vaissade, je sollicite un droit de réponse.»

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je souhaite effectivement répondre à M. Vaissade. Il est vrai qu'il ne m'a pas mise en cause nommément, toutefois, au début de sa communication, il a dit que les interventions au sujet des panneaux d'affichage étaient fausses, voire malhonnêtes. Eh bien, non, Monsieur Vaissade, pas du tout! Tout d'abord, je ne vous ai accusé de rien, j'ai simplement fait état de ce qui était, et pour vous le prouver j'ai des photographies et des témoignages de personnes assermentées. Voilà!

Que vous ne soyez pas constamment le nez sur les panneaux d'affichage, je le comprends parfaitement bien. J'estime cependant que, puisque l'article 12 du règlement d'application de la loi B250.1 stipule que «la commune doit faire les affichages», c'est elle qui a la responsabilité du contrôle. Ce que j'ai dit était donc parfaitement véridique, vérifiable et vérifié.

M. Alain Vaissade, maire. Je reviens sur le débat qui a eu lieu hier soir sur la proposition PR-120 et les motions M-167 et M-183. J'ai répondu aujourd'hui, puisque j'avais été mis en cause hier. En effet, on a associé mon nom au fait que ces affiches avaient intentionnellement été mal posées. Je me suis donc expliqué, puisque j'ai rappelé tout à l'heure, lors des communications du Conseil administratif, quelles étaient la procédure et la pratique. Je ne vais pas répéter cela, car je ne veux pas surcharger le *Mémorial* ni abuser de votre attention.

Pour pouvoir prétendre que j'aurais manipulé l'affichage afin de retarder un référendum, il faut que la personne qui a prononcé une accusation pareille ait quelque chose de foncièrement noir en elle. Voilà ce que j'ai dit et j'ai ajouté que c'était le magistrat libéral qui était responsable du Service des achats.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions.

orales:

Le président. Nous n'aurons pas plus de deux questions par personne, et au bout d'une heure j'interromprai cette salve.

Je vous rappelle que le règlement prévoit que les questions doivent être brèves. Evidemment, cela n'est pas une limite quantitative, mais je vous prierai tout de même d'en respecter l'esprit.

M. Robert Pattaroni (DC). J'ai deux questions. Tout d'abord, nous avons appris que le Conseil fédéral a, sauf erreur, pris sa décision concernant le tram 13. Que va faire la Ville de Genève, puisqu'elle avait un rôle de médiation?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Pattaroni, c'est une très bonne question. Nous en avons déjà parlé devant la commission des travaux la semaine dernière, puisque, après de très nombreux mois, le Conseil fédéral vient effectivement de prendre sa décision, qui permet maintenant d'ouvrir le chantier pour l'extension de la ligne du tram 13 de Cornavin à Sécheron. Simple-ment, et certains membres de la commission des travaux l'ont relevé, le dossier n'est pas définitivement clos pour autant, puisque, si les travaux peuvent débiter sur la rue de Lausanne et l'avenue de France, une décision complémentaire doit encore intervenir de la part de l'autorité fédérale.

Nous attendons maintenant, au niveau du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, une décision concernant la boucle de rebroussement sur la place des Nations. Au niveau cantonal, nous aurons à solliciter des autorisations de construire auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) pour la place Cornavin, en fonction de la loi sur les constructions et les installations diverses et en fonction de la loi sur les routes. Ensuite, et ce n'est pas des moindres, nous avons un crédit à voter pour la part qui incombe à la Ville. Je vous rappelle que la Ville prend grosso modo à sa charge un tiers du coût total des travaux et l'Etat deux tiers. Ce crédit est actuellement à l'examen de la commission des travaux et devrait être voté en séance plénière d'ici le mois de juin de cette année. C'est ce que nous espérons, puisque c'est précisément le financement qui nous incombe, pour notre part à nous, dans le cadre de ces travaux.

Je vous rappelle pour mémoire, puisque vous y avez fait allusion dans le cadre de votre question, que le Conseil administratif avait pris l'initiative, vu la lon-

gueur de la procédure, de proposer une solution de médiation, afin de faire accélérer les choses. Comme vous le savez, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité participer à cette médiation, malgré un vote du Conseil municipal et un vote du Grand Conseil en ce sens. A partir de là, la médiation n'a pas pu déboucher sur une autre solution que sur une proposition qui n'a pas été acceptée par le principal partenaire, à savoir l'Etat.

Aujourd'hui, nous espérons que ce chantier pourra enfin débiter, mais, comme je viens de vous le rappeler, il y a encore quelques obstacles qu'il conviendra de franchir, d'abord au niveau des autorisations de construire pour la place Cornavin. Je m'empresse de dire que vous serez prochainement saisis d'un crédit d'étude concernant l'aménagement de la place Cornavin, afin de permettre au lauréat de réaliser son projet. Je vous rappelle qu'un concours a été organisé il y a quelque temps et que c'est le projet dénommé «Janus» qui a été couronné. Il convient maintenant, par un crédit d'étude, d'affiner ce projet pour arriver à un devis estimatif qui nous permettra ensuite de vous présenter une demande de crédit de construction. Cela étant, d'après nos informations, l'Etat est bien décidé à ouvrir le chantier concernant l'extension du tram 13 sur la branche de Sécheron dans les semaines à venir.

M. Robert Pattaroni (DC). Ma deuxième question concerne le site industriel de Sécheron. Dans un récent article paru dans le journal *L'Hebdo*, le journaliste faisait allusion au fait que les choses n'avançaient pas beaucoup et que, si on n'arrivait pas à régler cette opération de relogement des entreprises, tout particulièrement les deux grandes qui s'y trouvent, cela pourrait porter Serono à s'impatienter. Est-ce que le journaliste a raison d'être un peu pessimiste et est-ce que la Ville a un rôle à jouer? Si oui, quel est l'enthousiasme du Conseil administratif par rapport à ce grand projet?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. L'enthousiasme du Conseil administratif, Monsieur Pattaroni, nous avons eu l'occasion de vous le faire connaître à plusieurs reprises. En effet, et je crois que c'était moi-même d'ailleurs qui vous disais que, dans ce cadre-là, Serono – qui, comme vous le savez, a des délais très précis et très courts pour la réalisation de son projet – avait demandé tant à la Ville qu'à l'Etat de ne pas imposer l'adoption d'un plan localisé de quartier, puisqu'une telle procédure, de par sa durée, rendait quasiment impossible le respect des délais fixés. Je vous rappelle que Serono souhaite ouvrir le chantier en automne de l'année prochaine. A partir de là, tant le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement que le département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie sont convenus

d'agir par procédure accélérée et d'intégrer dans le cadre des autorisations de construire l'ensemble des conditions qui figurent d'habitude dans un plan localisé de quartier. Il restait à en convenir les modalités avec les principaux intéressés que sont les responsables de Serono.

On a entendu beaucoup de choses, notamment des questions telles que: «Est-ce que la Ville fait vraiment tout ce qu'elle peut? Est-ce qu'elle est véritablement derrière ce projet?» Je dirai que votre question, Monsieur Pattaroni, est tout à fait d'actualité, puisque, pas plus tard qu'à midi, mes collègues du Conseil administratif et moi-même avons déjeuné avec M. Bertarelli et l'ensemble de son équipe qui mène le projet, afin de discuter de manière totalement informelle et voir si des problèmes subsistaient. Nous avons en effet reçu quelques lettres qui laissaient entendre que le rôle de la Ville n'était pas très clair. Nous n'avons pas pour habitude de répondre aux rumeurs par d'autres rumeurs; c'est la raison pour laquelle nous avons invité les représentants de Serono à discuter.

Je peux vous dire – et mes collègues ne peuvent que le confirmer, puisqu'ils étaient là – que nous avons discuté de manière très positive et que l'ambiance était très bonne. Nous avons pris note avec satisfaction que Serono acceptait de respecter un certain nombre de conditions que nous avons posées dans le cadre de cette procédure. Nous avons notamment eu l'occasion de discuter plus en profondeur d'un point qui me tient personnellement très à cœur – mais pas uniquement à moi, car je suis sûr que le Conseil municipal est aussi très sensible à ce problème – à savoir celui du nombre de places de stationnement liées à un projet de cette nature. Les dirigeants de Serono en sont parfaitement conscients et nous ont confirmé qu'ils étudiaient actuellement, dans le cadre d'une étude de mobilité, comment trouver des solutions par rapport à l'ensemble de leurs collaborateurs, éventuellement à l'image de ce que la société Procter & Gamble a fait de son côté, afin de favoriser un transfert modal pour une partie des employés qui se rendent sur ce site.

Voilà, je crois que ma réponse peut vous rassurer. Les efforts que nous menons et que nous avons menés continueront. Nous espérons que le projet concernant le site industriel de Sécheron pourra aboutir, mais nous ferons bien entendu en sorte que toutes les dispositions légales en vigueur concernant les autorisations de construire, notamment par rapport aux gabarits, soient respectées.

Un autre point que nous avons également évoqué et qui nous préoccupe au premier plan, c'est celui du relogement des artisans qui se trouvent sur le site. C'est effectivement un point problématique pour tout le monde, tant pour la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève, qui a charge juridiquement de régler ce problème, que pour l'Etat, qui a mis sur pied, comme vous le savez, une structure de travail présidée par M. Lamprecht et ses services –

structure à laquelle nous sommes associés, notamment par l'entremise du directeur de la Division de l'aménagement et des constructions de mon département et de représentants de la Gérance immobilière municipale – et que pour la Fondation pour les terrains industriels, qui œuvre activement à l'intérieur de cette structure de travail.

Nous essayons avec tous ces intervenants, y compris Serono, de trouver des solutions de relogement pour l'ensemble des occupants du site. Il faut reconnaître qu'à l'heure qu'il est ce problème n'est toujours pas réglé. Il est préoccupant, parce que, s'il ne peut pas être réglé dans des délais raisonnables, les occupants du site risquent de faire en sorte que le projet de Serono ne puisse pas se réaliser dans les délais fixés par cette société. Nous continuons donc à œuvrer, au sein de ce groupe de travail, pour tenter de trouver des solutions, mais nous sommes bien conscients que cela prendra encore un peu de temps.

M. Alain Marquet (Ve). J'aurai moi aussi deux questions. Vous me permettez de commencer par la première, pour poursuivre par la seconde. (*Rires.*)

Le président. Vous ne suggérez pas le dépôt d'une motion d'ordre sur cette question, Monsieur Marquet?

M. Alain Marquet. Non! (*Rires.*) Nous avons appris par la presse que 35 communes s'étaient récemment associées pour s'opposer au renouvellement pur et simple, pour une durée de cinquante ans, de la concession de l'aéroport de Genève. Cela veut dire que ce ne sont pas uniquement des communes riveraines de l'aéroport. Considérant que cet aéroport est générateur d'un trafic, d'un bruit et d'une pollution qui vont sans cesse croissant, j'aimerais savoir si la Ville de Genève s'est associée à cette démarche ou si elle entend le faire et, dans ce cas, de quelle manière?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Au sujet de votre première question, Monsieur Marquet, j'aimerais dire que le Conseil administratif, dans le cadre de la consultation pour laquelle les communes ont été sollicitées, a répondu de manière très claire en ce qui concerne le renouvellement de la concession. Il demande instamment que les vols de nuit à partir de 22 h soient substantiellement réduits, voire supprimés, étant donné les nuisances qu'ils provoquent dans les quartiers survolés par ces avions. Nous avons donc pris position, et notamment à l'image de ce qui se passe à Zurich et des problèmes que l'agrandis-

sement de l'aéroport de Kloten a pu occasionner pour les habitants d'une grande partie de l'agglomération zurichoise. Nous avons également réagi par rapport à un certain nombre de lettres que nous avons reçues de citoyens, en précisant une nouvelle fois le souhait du Conseil administratif de la Ville dans le cadre du renouvellement de la concession.

M. Alain Marquet (Ve). Me voilà donc contraint de continuer avec ma deuxième question, si vous me le permettez. Elle est beaucoup plus terre à terre, beaucoup plus prosaïque. Le plus grand de mes garçons fréquente régulièrement les cuisines scolaires de notre quartier et il m'a rapporté qu'il y a une quinzaine de jours les 250 pots en verre des yogourts que les enfants venaient de consommer avaient été jetés à la poubelle.

J'aimerais savoir, dans la mesure où la Ville subventionne, par le biais des associations, les repas distribués dans ces restaurants scolaires, si elle dispose d'un moyen, sinon d'une contrainte, en tout cas d'une information, afin que ce genre d'âneries de se reproduise plus.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Marquet, vous apportez de l'eau à mon moulin. En effet, lorsque j'ai répondu le mois passé à l'interpellation I-40 de M. Froidevaux concernant le bœuf, j'ai dit que le bœuf était la pointe de l'iceberg. (*Rires.*) L'histoire du bœuf... (*rires*), c'est la pointe de l'iceberg qui cache d'autres réalités. (*Rires et brouhaha.*) Il est clair qu'il y a d'autres problèmes dans les cuisines et les restaurants scolaires, Monsieur Marquet, et nous essayons d'améliorer la qualité. Une commission qualité et sécurité a été mise en place et elle se réunit régulièrement depuis le mois de novembre 2000. Nous essayons de labelliser les provenances de la nourriture, qu'elle soit solide ou liquide. Je vous rappelle qu'une diététicienne a été engagée. Elle va commencer ses fonctions le 1^{er} juin de cette année et vérifiera ce genre d'anomalies. Voilà ce que je peux vous dire.

M. Alain Marquet. Ce n'est pas une réponse à propos des pots en verre.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Alors je n'ai pas compris votre question. (*Brouhaha.*) Exprimez-vous. Les Athéniens ne s'atteignent pas ce soir.

Le président. Monsieur Marquet, précisez votre question.

M. Alain Marquet. Ce sera donc la question 2 bis. Je répète que, dans le cadre de la consommation des yogourts dans un restaurant scolaire, les 250 pots en verre vides ont été purement et simplement jetés à la poubelle avec le reste des ordures. Ma question est de savoir si la Ville dispose, soit par la contrainte, soit par l'information, de moyens qui permettraient d'éviter que de telles choses ne se reproduisent.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je suis désolé, je n'avais pas compris votre question. Nous allons donc essayer d'étudier tout cela et je vous répondrai ultérieurement. Je croyais que vous me parliez de pots de yogourt et de pots en verre, excusez-moi, cela peut arriver que l'on ne comprenne pas correctement.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'aimerais poser deux questions. La première, qui est toute fraîche, s'adresse à M. Hediger. J'ai vaguement entendu dire qu'il a été annoncé au Téléjournal que certains candidats aux casinos de type A auraient été éliminés. La Ville de Genève en fait-elle partie?

M. André Hediger, conseiller administratif. Je ne suis pas à même de vous répondre à l'heure actuelle et je vous répondrai ultérieurement.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Ma deuxième question, qui ne concerne pas l'école de mon quartier mais une dans le quartier des Charmilles, s'adresse soit à M. Tornare soit à M. Hediger. J'ai ouï dire que le restaurant scolaire de cette école a reçu des coups de feu et qu'il y a eu des impacts de balles et notamment des vitres cassées. Êtes-vous au courant de cette situation? (*Brouhaha.*)

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M. René Grand (S). J'aimerais commencer par remercier M. le conseiller administratif Ferrazino pour le nettoyage des tags et graffitis. En effet, c'est la première fois, dans l'immeuble de la Gérance immobilière municipale qui abrite le Centre d'action sociale et de santé de la Jonction que, pendant un mois, il n'y a eu ni affiches ni graffitis. C'est formidable! Lucky Luke est battu sur son propre terrain; vous avez tiré plus vite que votre ombre, Monsieur Ferrazino!

Cependant, sur l'annonce que vous aviez faite concernant le nettoyage des bâtiments de la Ville de Genève dans le quartier de la Jonction, il y a aussi l'école du Mail. Je m'y suis rendu tout à l'heure pour vérifier l'état des murs et j'ai constaté qu'il y a plein de tags. En outre, au beau milieu d'un trottoir – et il ne faut pas oublier que, comme nous sommes mercredi, le centre aéré de la Jonction, la Pépinière, était ouvert cet après-midi et que beaucoup de mamans passaient avec leurs enfants – il est écrit en grosses lettres: «Ta mère, la pute du quartier». Cette inscription se trouve là depuis le mois d'octobre, et on nous avait promis qu'elle serait enlevée. Je pense, Monsieur le conseiller administratif, qu'il est urgent de faire disparaître cela. Merci d'avance!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds tout d'abord en disant à M. Grand qu'il est gentil de me remercier. Cependant, il peut non seulement remercier l'ensemble du Conseil administratif, mais également les membres du Conseil municipal, puisque, je vous le rappelle, ce sont eux qui ont voté la ligne budgétaire qui nous permet aujourd'hui de mener une campagne contre les tags et les graffitis. Nous n'avons donc fait que développer une structure d'intervention, et ce n'est pas vous, Madame Ecuillon, qui allez me contredire si je rappelle qui, finalement, vote les crédits.

Vous savez combien l'administration est complexe. Les écoles dépendant d'un département et les bâtiments d'un autre département, il est clair que nous sommes en train de sérier l'ensemble de cette problématique pour intervenir sur tous les fronts, qu'il s'agisse des écoles, des immeubles locatifs ou des bâtiments administratifs. En revanche, en ce qui concerne l'école du Mail, mon collègue Manuel Tornare me signale qu'il avait immédiatement fait le nécessaire pour faire enlever l'inscription que vous venez d'évoquer; il faut croire qu'elle a réapparu. Nous allons donc à nouveau...

Une voix. Cela n'a jamais disparu.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cela n'a jamais disparu? Mon collègue Tornare a donc été mal renseigné, mais, rassurez-vous, indépendamment de ce qui s'est passé ou ne s'est pas passé, nous avons la ferme intention d'intervenir en étant régulièrement sur les lieux, vingt-quatre heures ou quarante-huit heures après qu'un graff a été apposé sur les immeubles dont la Ville est propriétaire. Afin d'éviter toute confusion, je signale que nous avons délimité deux secteurs, un sur la rive droite et un sur la rive gauche, dans la mesure où nous ne pouvons pas être partout en même temps; d'ailleurs, si nous voulions agir partout simultanément, les entreprises n'arriveraient tout simplement pas à nous suivre.

Je vous rappelle qu'un travail énorme est fait en ce sens, et il ne faut pas oublier que l'Etat a également la volonté de prendre en main ce phénomène et qu'il possède dans le canton un nombre d'immeubles supérieur à celui dont la Ville est propriétaire. Cela veut dire qu'il y aura énormément de travail dans ce domaine pour les entreprises jusqu'à la fin de l'année. Cependant, nous ferons en sorte – je vous l'ai déjà garanti – de mener, dans le cadre de la demande formulée par le Conseil municipal, une action ciblée qui, en fin d'année nous l'espérons, nous permettra de tirer un bilan positif.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). J'ai deux questions à poser au Conseil administratif, plus précisément à M. Pierre Muller. Ce dernier nous a annoncé très fièrement, lors de la séance d'hier soir, dans les communications du Conseil administratif, que les responsables sortants de la Banque cantonale de Genève (BCGe) étaient exclus de la décharge votée lors de l'assemblée générale du 15 mai 2001. J'aimerais tout d'abord savoir quelle est la valeur d'un tel vote, sachant que, l'année dernière, les mêmes responsables sortants avaient bénéficié d'une décharge sans réserve par rapport à l'avenir et à un certain nombre de périodes. En ce qui nous concerne, nous nous félicitons des réserves qui ont été exprimées, mais nous nous interrogeons sur leur valeur.

J'aimerais également savoir si la qualité de partie civile a été reconnue à la Ville par la justice genevoise.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci, Monsieur Mouhanna, de poser cette question. Elle me permet en effet de clarifier ce que j'ai dit lors de la séance d'hier soir en ce qui concerne la décharge donnée par le Conseil administratif aux organes dirigeants de la BCGe lors de l'assemblée générale du 15 mai 2001. Cette décharge était assortie d'une réserve en ce qui concernait les personnes inculpées, aussi bien les personnes morales que physiques. Comme vous le savez, cela signifie que, dans les procédures pénales en cours, un administrateur est actuellement inculpé et que l'organe de contrôle l'est également.

Pourquoi n'avions-nous pas pu faire cette démarche l'année passée? Tout simplement parce qu'il n'y avait pas encore d'inculpation, la procédure n'étant pas suffisamment avancée. C'est en effet au cours de l'automne dernier, rappelez-vous, que nous avons eu connaissance de ces inculpations. Je ne veux pas vous donner les noms, car vous les connaissez certainement. Tout cela a été clairement expliqué dans la procédure que nous avons engagée en ce qui concerne la Ville de Genève comme partie civile.

Je ne suis malheureusement pas en mesure de répondre à votre deuxième question, étant donné que nous n'avons pas encore eu de résultat de la part de

l'instruction en ce qui concerne la recevabilité de notre démarche de constitution de plainte auprès des tribunaux. Il est clair que nous avons analysé tout cela à fond, et nous pensons que nous avons une certaine chance, qui n'est toutefois pas garantie totalement, que la Ville de Genève soit constituée partie civile dans le cadre de l'affaire de la BCGe.

M. René Winet (R). Ma question s'adresse à M. Hediger, car elle concerne le stade de Richemont. J'habite aux Eaux-Vives et, depuis mon balcon, j'ai une vue sur le stade en question, ce qui me permet de constater que, chaque fois qu'il y a deux gouttes de pluie, le stade est sous l'eau. J'aimerais demander, au sujet du terrain synthétique qui a été installé au stade de Richemont, si les travaux ont été exécutés selon les directives reçues par les entreprises. Est-ce plutôt une question de garantie, une faute a-t-elle été commise, y a-t-il un problème? Je vous rappelle que nous avons voté pour des terrains synthétiques au Bout-du-Monde ainsi qu'à d'autres endroits. J'aimerais donc avoir l'assurance que les entreprises mandatées par la Ville de Genève pour l'installation de ces terrains synthétiques font correctement leur travail.

M. André Hediger, conseiller administratif. Tout d'abord, je dois dire qu'il n'y a aucun problème au stade de Richemont. Cela a été relevé, Monsieur Winet, lorsque le Conseil municipal a voté le crédit pour le terrain synthétique au stade de Richemont. Le conseiller municipal Pierre Reichenbach a déjà demandé pourquoi l'eau ne s'écoulait pas pendant les grandes pluies. J'ai déjà répondu à cette question lors de la séance de 17 h du 11 avril, lorsque nous avons traité du rapport PR-33 A, mais je vais recommencer mon explication. Le stade de Richemont n'est pas doté d'un terrain synthétique du même type que celui des autres stades de football, car on y pratique également le hockey sur gazon. Il n'y a donc pas, sous la surface, de système de drainage, comme c'est le cas pour les terrains de football.

Je vous rappelle que, en ce qui concerne le hockey sur gazon, la ligue suisse exige que les matchs se déroulent sur du gazon synthétique pour le championnat. Avant chaque match, nous arrosons le terrain afin que les fibres synthétiques soient suffisamment humides; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous avez voté, conjointement au crédit du terrain synthétique de Richemont, un crédit pour l'arrosage de ce terrain. Il est vrai que, lorsque, ces derniers temps, il y a eu des pluies diluviennes, des flaques d'eau se sont formées. (*M. Reichenbach mime un nageur.*) M. Reichenbach vient d'imiter les mouvements du nageur, à juste titre, car il n'y a pas de drain permettant l'évacuation de l'eau. En cas de fortes pluies, quelques heures sont nécessaires pour que l'eau soit évacuée. Voilà, ce n'est rien d'autre que cela. Il n'y a pas eu de malfaçon de la part de l'entreprise, ni quelque

malversation que ce soit. Ce terrain synthétique est conforme aux normes et il est tel que nous l'avons présenté en commission du Conseil municipal. C'est tout simplement une autre matière synthétique que celle qui est utilisée pour les stades de football.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Ma question s'adresse à M. Hediger. J'ai essayé dimanche dernier d'aller faire du vélo sur les quais vers le jet d'eau, Baby-Plage et un peu plus loin. J'ai constaté que les quais étaient transformés en une espèce d'immense parking à voitures tout le long de la partie normalement réservée aux piétons. Il semble qu'il y avait ce jour-là une manifestation de cyclisme, mais je n'ai toujours pas compris pourquoi, lorsqu'il y a une manifestation, on autorise les voitures à se parquer le long des quais. Je serais contente si on pouvait m'en donner la raison.

M. André Hediger, conseiller administratif. Le problème, Madame Keller Lopez, est un peu plus compliqué qu'il n'y paraît. Si vous avez quelques minutes, je vais vous l'expliquer. Tout d'abord, il y a la construction du parking souterrain de Genève-Plage, qui pose un certain nombre de problèmes. La circulation a été déviée et un certain nombre de places de stationnement ont été supprimées; les bateaux du bassin de la Société Nautique de Genève, dite la Nautique, ont dû être entreposés pendant un certain temps au Port-Noir, où Cinélac s'installe l'été. La direction de Genève-Plage et celle de la Nautique m'ont demandé s'il était possible de trouver des solutions pour le stationnement des véhicules durant l'été, aussi bien pour les utilisateurs et les employés de Genève-Plage que pour les personnes qui se rendent à la Nautique.

J'ai alors organisé une réunion avec M. Christen, de l'Office des transports et de la circulation (OTC), la direction de Genève-Plage et celle de la Nautique, ainsi que la commune de Coligny, pour déterminer quelles solutions de stationnement adopter durant l'été. J'ai demandé à la direction de Genève-Plage et à celle de la Nautique de faire de la publicité pendant toute la durée des travaux, soit deux ou trois ans, pour inciter leur clientèle à utiliser les transports en commun. A la sortie de la rue des Eaux-Vives, les places de stationnement situées le long de la «contre-route» qui longe le bas du parc des Eaux-Vives, côté rade, sont gérées par la Ville de Genève. La partie située après le parc des Eaux-Vives jusqu'au nant du Traînant, c'est-à-dire presque jusqu'à la Nautique, est gérée par la Fondation des parkings, sur la base d'abonnements. Là, il n'est donc pas possible de changer grand-chose.

Sur la partie gérée par la Ville de Genève, nous allons aménager des places de stationnement d'une durée de quatre heures. Quant à elle, la commune de Colo-

gny a également autorisé le stationnement pendant quatre heures sur son territoire, après Genève-Plage, sur la droite de la route en direction de Vézenaz. Des dispositions identiques seront prises de l'autre côté de la route. Ce sont là les solutions que nous avons trouvées, d'entente avec l'OTC, pour les trois prochaines années.

La demande initiale de la Nautique était que la Ville de Genève autorise le stationnement des véhicules des usagers tout l'été, pendant la durée des travaux, sous les platanes situés après Cinélaç. J'ai refusé cette requête, car il s'agit d'une promenade, mais j'ai accepté, à titre exceptionnel, ce stationnement pour quatre manifestations. L'une d'entre elles avait précisément lieu dimanche dernier. Vous savez que la Nautique a inscrit son club pour la Coupe de l'America. Ainsi, M. Bertarelli, qui finance ce projet, a exposé le bateau de l'équipage de la Nautique pour la Coupe de l'America. J'ai autorisé quelques invités à se garer sous les arbres jusqu'à la hauteur de la chaîne, qui est pratiquement en face de l'entrée du parc des Eaux-Vives. Cependant, cette limite a probablement été dépassée, j'en suis même sûr!

Voilà donc la raison pour laquelle vous avez vu autant de voitures stationnées. D'ici la fin de l'année, vous verrez encore trois fois autant de voitures sur les quais de la rive gauche lors de week-ends, mais, comme je viens de le dire, ce sera à titre exceptionnel. La prochaine manifestation sera le Bol d'Or, le 16 juin, auquel M. Vaissade participera.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Ma question concerne l'avenue des Tilleuls, en fait, l'extrémité de celle-ci, du côté du pont des Délices. Il avait été prévu de fermer cette partie à la circulation, étant donné qu'elle n'est pas nécessaire et que cela permettrait de faire une terrasse. Lors du débat public de Saint-Jean, les personnes présentes, et il y en avait plus de 250, ont également demandé à l'unanimité que l'on ferme ce petit bout de rue. L'Office des transports et de la circulation (OTC) était d'accord, mais, maintenant, je constate que le trottoir a finalement été laissé tel quel, que l'on a aménagé une sorte de rue très mince et surtout installé une forêt de potelets qui empêchent d'aménager une terrasse de bistro conviviale. On aurait aussi pu éviter de goudronner, prévoir un revêtement style terrasse ou trottoir, et n'installer que deux potelets, un à l'entrée et un à la sortie. Pourrait-on me dire pourquoi on a été obligé de placer pas moins de 25 potelets et surtout de manière aussi absurde?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Madame Künzler, concernant le revêtement du sol à l'extrémité de l'avenue des Tilleuls, celui-ci est simplement dû au fait que, lorsque les discussions ont eu lieu dans le cadre du

débat public auquel vous faites allusion, et surtout des séances de travail qui ont suivi ce débat public, nous avons déjà commencé les travaux sur cette avenue. Il fallait donc faire vite et il n'était plus temps de changer la nature du revêtement. Il est vrai qu'idéalement on aurait pu trouver quelque chose d'un peu plus satisfaisant que du bitume et un peu plus adapté aux pas des piétons, alors que le bitume est plutôt adapté aux roues des voitures. Simplement, dans l'état de réalisation où nous nous trouvions, il n'était plus possible de reprendre la totalité du projet. Il y a donc eu une négociation en quelque sorte entre les différents intervenants, et la solution qui est actuellement réalisée est le résultat de cette discussion. Il est vrai que, si la décision avait été prise plus tôt, elle aurait certainement donné un meilleur résultat. En tout cas, le but semble atteint par rapport aux mesures souhaitées de réduction de la circulation et, suite à l'intervention de ce groupe de travail, ce qui est réalisé est mieux que ce qui était prévu initialement.

M. Gérard Deshusses (S). Ma question touche à la préparation du budget 2002. Je suis content que l'intégralité du Conseil administratif soit là pour me répondre. Nous avons, le 17 janvier, voté la motion M-143 demandant que les axes prioritaires présidant à la mise en place du projet de budget 2002 de la Ville de Genève nous soient présentés dans le courant du printemps. Nous sommes aujourd'hui le 16 mai et j'aimerais savoir si le Conseil administratif a décidé de nous faire part de ses axes prioritaires ou non.

J'aurai éventuellement une deuxième question à la suite de la première.

M. Alain Vaissade, maire. En ce qui concerne la première partie de votre question, à savoir les axes prioritaires du Conseil administratif par rapport au projet de budget 2002, je peux vous répondre que nous sommes en phase d'étude de ce dernier. Nous attendons le retour des prévisions budgétaires des différents services, puisque nous avons des prévisions qui vont concerner les recettes prévisibles. Nous attendons donc d'avoir celles qui se rapportent aux dépenses prévisibles pour pouvoir fixer nos priorités, que nous vous communiquerons.

M. Gérard Deshusses (S). J'aimerais savoir, et c'est là ma deuxième question, si nous aurons des documents avant le 1^{er} septembre de cette année concernant cette mise en place du projet de budget 2002.

M. Alain Vaissade, maire. Je crois que vous vous trompez de débat, Monsieur le conseiller municipal. Nous, nous sommes chargés de préparer un projet

de budget pour le Conseil municipal. Nous avons donc une procédure que nous adoptons pour vous présenter ce projet de budget. Ce dernier vous sera, bien sûr, communiqué au 1^{er} septembre ou à la rentrée du mois d'août, puisque la rentrée scolaire coïncide en général avec la rentrée parlementaire. Maintenant, vous voulez des informations sur la manière dont nous allons établir ce projet de budget, alors, je dois vous dire que nous vous les donnerons dans le cadre de la commission des finances, car nous ne pouvons pas faire partout des publications à ce sujet. C'est assez compliqué comme cela. Puisque vous le désirez, nous vous informerons des travaux en cours.

Le président. Avec cette dernière intervention, Monsieur Deshusses, vous aurez épuisé votre temps pour les deux questions.

M. Gérard Deshusses (S). Je constate alors que la motion M-143 que nous avons votée en janvier ne sert strictement à rien, puisque nous n'aurons pas les axes prioritaires que nous avons demandés pour l'étude du projet de budget 2002 l'automne prochain. C'est fort dommage, car, si nous avons souhaité que ces axes prioritaires nous soient communiqués, c'était pour avoir un outil de travail. Nous pensions d'ailleurs pouvoir obtenir celui-ci dans le courant du printemps. Il nous paraît absolument évident que le Conseil administratif établit un budget à partir de ces axes prioritaires. Ces derniers, nous aurions pu les obtenir, cela ne sera pas le cas. Nous savons maintenant que cette motion est caduque et nous le regrettons.

M. Georges Breguet (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif, probablement au département de M. Tornare. Du fait de la politique de son prédécesseur, un certain nombre d'institutions liées à des crèches ont été ouvertes ou en tout cas aidées financièrement. Certaines d'entre elles se trouvent à l'étranger, et notamment une, si je ne me trompe pas, en Israël, à Jérusalem. Or, et vous le savez très bien, la situation dans cette région du monde est pour le moins troublée à l'heure actuelle. L'idéal de cette crèche, qui consiste à accepter des enfants de toutes nationalités et religions, est basé sur des concepts de paix et est probablement toujours en vigueur. Le Conseil administratif suit-il de près la situation par rapport à l'aide que nous apportons à cette crèche?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Cette fois, Monsieur Breguet, j'ai bien compris votre question. (*Rires.*) Elle tombe à pic, parce que, il y a à

Questions

peu près un mois, un concert a eu lieu au Conservatoire de la place Neuve en vue de récolter des fonds pour la crèche Jardin de paix, de Jérusalem, qui se trouve dans le bâtiment du Young Men's Christian Association, juste en face de l'Hôtel King David. Ce Jardin de paix, dans lequel cohabitent harmonieusement des enfants palestiniens pauvres et des enfants juifs, est dirigé par un Palestinien chrétien, M. Abouscharr, qui était à Genève pour le concert. Le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé de continuer à subventionner ce Jardin de paix et nous venons d'envoyer l'argent que nous versons chaque année. C'est tout d'abord la Délégation à la coopération, au développement, à l'aide humanitaire et au droit des personnes qui a accepté de continuer l'opération, puis le Conseil administratif a entériné la décision de cette délégation.

Je rappelle pour mémoire que le Conseil administratif subventionne aussi des crèches en Palestine. A Bethléem notamment, nous subventionnons une crèche et école enfantine, qui a malheureusement été la cible de l'armée israélienne. J'ai reçu dernièrement un fax de la directrice – auparavant, c'était un directeur, mais, comme il est décédé au mois de novembre, c'est sa femme qui le remplace – me demandant que la Ville de Genève aide son établissement, vu qu'il se trouve dans une situation terrible. En effet, depuis les collines avoisinantes, les soldats de Tsahal tirent régulièrement sur cette crèche et école enfantine.

Je ne suis pas manichéen, il y a des erreurs des deux côtés et je ne veux pas prendre parti pour l'un ou pour l'autre. Cependant, je trouve tout à fait normal que la Ville de Genève subventionne des crèches et des institutions à la fois en Israël et en Palestine. Monsieur Breguet, je dois vous dire que nous subventionnons également la fondation de M^{me} Arafat à Gaza, qui a des crèches, ainsi que d'autres crèches, toujours à Gaza, qui ne font pas partie de la fondation de M^{me} Arafat – qui est une fondation proche de l'Organisation de libération de la Palestine – mais de fondations plus indépendantes par rapport au parti au pouvoir en Palestine à l'heure actuelle.

Je rappellerai aussi, Monsieur Breguet, que nous apportons un soutien très efficace, instauré par M. Rossetti, à une favela de Rio de Janeiro, où je me suis rendu il y a un mois. C'est une favela extrêmement dangereuse, et il y a une crèche pour 40 000 habitants. Lorsque les téléspectateurs entendent parler de ce genre de subventionnement, alors qu'ils savent qu'à Genève il manque des crèches, qu'il n'y a pas assez de places, ils peuvent se demander pour quelle raison on aide l'étranger et pourquoi on n'aide pas davantage les enfants de chez nous.

A ce sujet, je tiens à rappeler que, depuis deux ans, le Conseil administratif a augmenté de 11 millions les sommes destinées aux crèches, grâce à vous, Conseil municipal, puisque vous avez accepté cette augmentation, à gauche, au centre et à

droite. Nous faisons donc à la fois un effort pour Genève – Madame Ecuillon, cela vous fait sourire, mais je crois que vous approuvez cette politique, ou du moins que vous n’êtes pas contre celle-ci, en tant qu’ancienne sage-femme – et nous subventionnons aussi des crèches à l’étranger, ce qui nous paraît normal en tant que ville de paix, de tolérance et d’ouverture sur le monde.

M. Roger Deneys (S). Il me semble que nous n’avons pas eu souvent la possibilité de traiter les questions ces derniers temps, c’est pourquoi j’en aurais au moins cinq, mais je vais m’en tenir à deux. J’espère que nous aurons l’occasion de poser des questions plus régulièrement, parce que c’est, à mon avis, indispensable pour la vie municipale.

Ma première question s’adresse à M. Vaissade. J’aimerais savoir ce qui se passe avec Billetel, dans la mesure où, l’année passée ou l’année précédente, nous avons eu une demande de crédit pour le système de réservation informatique, sous prétexte que le système Billetel n’allait pas passer le cap de l’an 2000. Or je vois avec satisfaction qu’il a toujours l’air de fonctionner, puisque je reçois mes invitations d’apparatchik municipal au moyen de ce système. Je poserai ma deuxième question par la suite.

M. Alain Vaissade, maire. Pour Billetel, vous avez parlé d’un crédit demandé l’an passé. En fait, ce n’est pas l’année dernière, mais le 10 février 1998. Il s’agissait de la proposition N° 328, en vue de transformer la société Billetel, qui était gérée par la municipalité de Lausanne et, à l’époque, nous avions pensé créer une société anonyme pour gérer Billetel. Ensuite, les choses sont devenues plus complexes, mais, en revanche, la société s’est dégagée de la Ville de Lausanne. Une société est apparue, ce qui fait que nous avons pu utiliser l’argent qui avait été mis en réserve pour faire fonctionner Billetel.

Les ennuis dont vous parlez sont réels, mais ils ne sont pas uniquement liés à la structure de l’association. Ils sont liés à un changement de logiciel qui doit avoir lieu, afin de rendre le système plus performant, surtout par rapport au coût du billet. Toutes sortes de discussions et de tractations ont lieu en ce moment en vue d’obtenir un produit moins cher et plus fiable. Je vous laisse imaginer, vous qui connaissez l’informatique, puisque vous êtes dans ce domaine, les discussions et les tractations nécessaires pour arriver à trouver une société qui soit en mesure de remplacer une autre qui désire s’en aller.

Vous avez raison, une certaine pression se fait actuellement sentir pour que la société Billetel parvienne à offrir un produit correspondant à nos aspirations. Je vous rappelle que l’objectif initial, déjà en 1993, était de pouvoir obtenir les

billets avec une carte de crédit; or ce n'est pas encore opérationnel. L'information par le numéro de téléphone mis à disposition, c'est-à-dire que les gens peuvent appeler un numéro pour réserver les billets, est une prestation que nous avons prise en charge, étant donné que les dépenses que la Ville de Genève sont équilibrées par des recettes. Il s'agit d'une prestation temporaire, en attendant que toute l'affaire concernant Billetel soit assurée. C'est tout ce que je peux vous répondre aujourd'hui. Comme je n'ai pas de document ici, je réponds un peu en improvisant, mais c'est ce que j'ai compris de cette société.

M. Roger Deneys (S). Je vous remercie de cette réponse. Ma deuxième question s'adresse à M. Ferrazino. Je ferai d'abord une petite remarque sur les graffitis, parce que nous avons effectivement voté une augmentation de la ligne budgétaire correspondante pour qu'on les enlève. Nous avons également voté, le 24 janvier 2000, la motion M-27 demandant qu'on fasse un inventaire des lieux qui méritaient d'être préservés, motion que nous avons votée antérieurement au budget en question. Ce qui m'a surpris l'autre jour, c'est de ne pas avoir reçu l'inventaire en question, mais, si nous décidons de tout protéger, pourquoi pas, un tel inventaire devient inutile. En ce qui concerne l'école du Mail, il est intéressant de relever que la réforme de l'orthographe est déjà en vigueur, puisque «quartier» est écrit avec un «k»; cela permet d'imaginer le niveau des graffeurs du quartier!

Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne le quartier de Saint-Gervais. J'aimerais savoir où en sont le parking de la place Grenus, les trémies et les éventuelles possibilités pour que les camions puissent accéder à Saint-Gervais. Je vous rappelle, Monsieur Ferrazino, que le Conseil municipal a voté en vous faisant confiance, suite à votre promesse de nous proposer dans des délais raisonnables une solution pour déplacer les trémies, afin que les camions puissent accéder au parking de La Placette. J'aimerais donc savoir si nous allons recevoir une proposition prochainement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Deneys, il est vrai que le Conseil municipal avait voté la motion M-27 à l'époque, et nous sommes en train de préparer le crédit d'étude dont celui-ci va être saisi pour que nous puissions poursuivre notre travail. L'objectif, pour tout le monde, est de faire en sorte que la place Grenus puisse redevenir une place piétonne; pour cela, il faut mettre les trémies d'accès à l'extérieur. Nous avons des dossiers sur une entrée à la rue du Cendrier; nous en avons déjà parlé devant la commission des travaux et encore récemment devant la commission ad hoc Saint-Gervais, puisque cette dernière est en train d'examiner les crédits de rénovation des premiers immeubles de

Saint-Gervais. Les autres crédits vont suivre. Ensuite, il y a un projet de rue piétonne, de rue résidentielle, pour la rue des Etuves et la rue Rousseau; dans le cadre du réaménagement de l'ensemble de ce quartier, il y a, bien sûr, au cœur de notre préoccupation, la place Grenus, qui doit redevenir une place piétonne.

Si vous voulez connaître une date, Monsieur Deneys, je vous dirai que le Conseil municipal sera vraisemblablement saisi de ce crédit d'étude à la rentrée de septembre, ce qui nous permettra enfin d'emmancher ce problème et d'essayer de trouver une solution qui puisse satisfaire à la fois les habitants, les usagers et le magasin La Placette. Nous pourrions ainsi redonner à ce quartier l'âme qui semble avoir disparu avec le temps, et surtout avec les constructions totalement absurdes qui ont été érigées il y a des décennies sur cette place Grenus.

M. André Kaplun (L). Ma question s'adresse à M. Ferrazino ou à M. Tornare. Elle concerne le tronçon de la rue du 31-Décembre compris entre la rue des Eaux-Vives et le quai Gustave-Ador. Le trottoir était en très mauvais état depuis pas mal de temps, et les habitants du quartier, dont je suis, se réjouissent de constater qu'il est maintenant en réfection. La seule cause d'inquiétude, c'est qu'au début des travaux nous avons vu arriver un grand nombre de dalles et que le seul arbre qui nous restait après l'ouragan Lothar a été enlevé, puisque ce dernier nous avait supprimé les deux principaux arbres de ce tronçon. Si nous avons été quelque peu inquiets au début des travaux, au fur et à mesure de leur avancement, nous avons le sentiment qu'on va replanter les arbres et arbustes qui ont disparu. Pourriez-vous nous le confirmer?

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. Nous passons donc à la question suivante.

M. Roman Juon (S). J'ai appris, comme vous tous, par la presse aujourd'hui que les rollers, skates et trottinettes pourraient être reconnus autrement que comme des jouets, à savoir comme des moyens de transport. J'aimerais savoir, puisqu'il y a des consultations qui ont été lancées par le Conseil fédéral en vue d'autoriser ces différents moyens de transport, si le Conseil administratif sera aussi consulté et, dans l'affirmative, comment cela va se passer. (*Les conseillers administratifs discutent entre eux et n'écoutent pas.*)

Si vous m'y autorisez, Monsieur le président, je vais répéter ma question, parce que les conseillers administratifs ont un petit colloque entre eux en ce moment.

Le président. Oui, précisez peut-être votre question. (*Rires.*)

M. Roman Juon. Oui, mais attendez, les conseillers administratifs sont très occupés... Monsieur Tornare, pourriez-vous écouter s'il vous plaît? Quand vous étiez directeur de collège, vous souhaitiez que l'on vous écoute. (*Remarques.*) Je repose donc ma question. (*M. Juon réitère sa question.*)

Si j'avais su qui devait répondre à ma question, je me serais adressé à l'un d'entre vous plus précisément; mais, en fait, je ne sais pas si c'est le maire, M. Ferrazino, M. Muller ou M. Hediger qui est concerné.

M. Alain Vaissade, maire. Le Conseil administratif n'a pas été consulté, il n'est donc pas encore entré dans cette procédure. Cependant, si vous lisez les programmes de tous les partis politiques avant les élections, vous savez qu'ils disent en général ce qu'ils veulent faire avec les trottinettes, les rollers, les planches à roulettes, etc. Pour ma part, je sais que les Verts y sont favorables et j'adhère à cette opinion, à condition que ces moyens de transport ne mettent pas en danger les piétons ni les personnes âgées, etc. La procédure de consultation va démarrer au sein de l'administration, et nous en délibérerons au Conseil administratif. Je veux bien que chaque conseiller administratif vous réponde, mais cela n'apportera pas grand-chose à la consultation.

M. Roman Juon (S). Ma seconde question s'adresse à M. Ferrazino, car elle concerne la Voirie. Serait-il possible, à titre d'essai, de prévoir une surface à l'extérieur de la Voirie pour que tout citoyen qui a envie de jeter sa table, son bureau ou d'autres objets personnels puisse les apporter la nuit, à 2 h du matin, le samedi ou le dimanche, bref, quand il veut? Cela permettrait aussi un échange entre ceux qui jettent et ceux qui récupèrent. Il faut dire que c'est ce qui se passe actuellement dans chaque quartier, et, dans ma rue en particulier, de manière permanente. Faire un tour vers ces décharges sauvages est du reste passionnant, car on y trouve des objets intéressants.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Juon, si je vous comprends bien, vous voulez transformer les bureaux de la Voirie en une grande déchetterie. J'examinerai le problème, mais je ne sais pas où je vais mettre mes collaborateurs. Il y avait déjà eu une demande en ce sens émanant de je ne sais plus quel conseiller municipal, qui nous disait – c'était peut-être vous, Monsieur Juon – que nous pourrions mettre des déchetteries dans les quartiers. Le pro-

blème, c'est de pouvoir gérer tout cela, car si ces déchetteries peuvent faciliter, pour certains, le fait de se débarrasser de matériel encombrant, il faudra néanmoins assurer un entretien, ne serait-ce que vider les bennes mises à disposition.

Si nous trouvons un emplacement (*remarque de M. Juon*) – vous proposez quant à vous, Monsieur Juon, la rue François-Dussaud, derrière la patinoire – pensez-vous vraiment que les gens vont se déplacer jusque-là pour y déposer des déchets encombrants et lourds? Je n'en sais rien, je n'ai pas la réponse, mais je doute fort. Je vous rappelle qu'il suffit d'appeler les services de la Voirie, qui travaillent précisément dans les bureaux de la rue François-Dussaud, pour qu'ils viennent prendre possession de tous vos déchets encombrants dans les quarante-huit heures, voire dans les trois jours. Je sais que vous avez fait une expérience à la rue Tabazan, où il a fallu attendre quatre jours, mais il y a des périodes où ces services sont très sollicités, Monsieur Juon.

J'examinerai tout de même la question, afin de trouver éventuellement un emplacement, ne serait-ce qu'à titre expérimental, pour voir si c'est une solution que nous devons adopter ou si, au contraire, les craintes que nous avons sont fondées. De toute façon, je ne suis pas sûr que la rue François-Dussaud soit le meilleur endroit, mais il faudrait effectivement trouver un lieu pas trop excentré pour lancer cette expérience.

M. Sami Kanaan (S). Ma question, qui est double, s'adresse probablement à M. Hediger, car elle concerne le Casino de Genève. Je n'ai pas de scoop comme M. Perler, mais j'aimerais savoir, puisque nous avons l'ambition de rester un casino de type A, si deux problèmes ont été réglés. Premièrement, la convention avec le personnel est-elle enfin signée et est-ce que le conflit latent à ce sujet a pu être réglé? Deuxièmement, les rapports avec M. Yfar ont-ils été clarifiés?

M. André Hediger, conseiller administratif. En réponse à la question que M. Perler a posée tout à l'heure concernant les candidatures pour les casinos de type A, et suite au Téléjournal de ce soir, je viens de faire quelques téléphones pour me renseigner. Il semble que ce sont des demandes émanant du canton de Fribourg, et une du canton du Valais, qui ont été refusées. Pour le Valais, il y avait plusieurs demandes, notamment celles de Zermatt et Sion, en plus de celles des casinos existants de Saxon et de Crans-Montana. Pour le canton de Fribourg, il y avait, entre autres, Bulle et la ville de Fribourg; je crois qu'il y avait en tout quatre projets fribourgeois. Voilà les renseignements que j'ai, sous toute réserve.

Pour répondre à la question que vous posez, Monsieur Kanaan, j'ai reçu, il y a environ un mois, le projet de convention de M. Turker, du Syndicat interprofes-

sionnel des travailleuses et travailleurs, et nous sommes en train de l'étudier. La semaine prochaine, j'ai rendez-vous avec M. Turker pour mettre les choses au point quant à ses propositions. Je rappelle que cette convention concerne exclusivement le personnel des salles. Le personnel chargé de la surveillance du Restaurant Les Boucaniers et les employés de bureau sont soumis à d'autres conventions. Les choses sont donc en bonne voie, Monsieur Kanaan, en ce qui concerne cette question de convention.

Avec M. Jacques Yfar, je n'ai pas de problème. La seule difficulté provenait du fait que M. Yfar, qui avait mené campagne pour la suppression du droit des pauvres, n'a pas diminué les prix d'entrée de la salle de spectacle du Grand Casino. Il ne faut pas oublier que nous versons 1,4 million par an à la Société d'exploitation du Casino de Genève SA, comme cela a été prévu par une convention, la Ville de Genève ayant demandé en son temps la création d'une salle de spectacle dans le complexe du Noga Hilton.

Ainsi, lorsque j'ai appris que M. Yfar n'avait pas baissé les prix, je lui ai écrit une lettre lui demandant de le faire; or il n'a pas réagi. C'est ensuite M. Ramseyer qui est intervenu. Il y a trois ou quatre semaines, après avoir écrit à M. Gaon lui-même pour lui demander d'intervenir afin de faire baisser les prix, j'ai reçu une réponse positive de ce dernier m'annonçant que ce serait chose faite pour la prochaine saison. Des représentations populaires seront organisées en plus grand nombre pour les personnes âgées. J'ai obtenu de M. Gaon l'assurance que je n'avais pas reçue de M. Yfar et j'en ai informé M. Ramseyer, étant donné qu'il était intervenu en la matière.

Le président. Cela clôt le tour des questions. Nous avons dit que nous y consacrerions une heure, nous l'avons fait, ce qui veut dire que nous avons fait du 23 questions à l'heure!

Nous allons maintenant traiter du fond des motions urgentes M-191 et M-192 dont les clauses d'urgence ont été votées lors de la séance précédente. Nous intercalerons entre ces deux objets le point concernant l'élection d'un représentant du Conseil municipal au conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique que vous avez aussi accepté à la séance précédente de traiter en urgence ce soir.

4. Motion de MM. François Sottas, Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Michel Ducret, Guy Savary, M^{mes} Michèle Künzler et Marie Vanek: «Adaptation du rond-point de Rive et suppression de l'arrêt de bus «Longemalle» (M-191)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- l'application du nouvel horaire TPG (Transports publics genevois) et la première étape du projet Constellation débutent le 24 juin 2001;
- le rond-point de Rive sera utilisé uniquement comme terminus des lignes 7 et 1;
- les arrêts des lignes urbaines de trams, trolleybus et bus seront situés à la fin de la rue de Rive, entre la rue d'Italie et le rond-point;
- la situation dangereuse de ces aménagements va provoquer de grandes nuisances pour les utilisateurs de ce site (piétons, voitures, deux-roues, etc.);
- le rond-point, dans sa forme actuelle, n'est plus adapté à un arrêt de transports publics;
- l'absence de signalisation sur le rond-point met en danger la nouvelle desserte du site par les TPG (traversée du rond-point de Rive jusqu'au carrefour Jaques-Dalcroze sans signalisation ou indication de priorité);
- la situation dispersée des arrêts du rond-point nuit à la bonne correspondance entre les différentes lignes TPG;
- lors de manifestations, les manœuvres des trams perturberont l'accès à l'arrêt de la ligne 2;
- le détournement de la ligne 8 et la suppression de l'arrêt «Longemalle» ne justifient plus l'accès de la place Longemalle et des Rues-Basses à la circulation privée, d'autant plus que des itinéraires de substitution existent,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir rapidement auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci mandate l'Office des transports et de la circulation pour installer une signalisation adaptée avant le 24 juin 2001;
- à garantir la progression des véhicules TPG de l'arrêt «Rive» jusqu'à l'arrêt «Terrassière» sans interruption;
- à faire parvenir, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet d'aménagement du rond-point de Rive;
- à fermer à la circulation privée l'accès de la place Longemalle et de la rue de Rive dès l'introduction du projet Constellation.

¹ Urgence acceptée, 5056.

Motion: rond-point de Rive et arrêt de bus «Longemalle»

M. François Sottas (AdG/TP). C'est effectivement un problème important que nous soumettons ce soir au Conseil municipal. Il faut savoir que les conducteurs, les organisations du personnel et les syndicats – pour M. Tornare, les syndicats schizophrènes – ont appris récemment que certains points du nouveau projet Constellation posaient des problèmes de sécurité importants, notamment à Rive avec le déplacement de l'arrêt de trams. En effet, comme l'a dit M. Ducret lors de la séance précédente lorsqu'il a été question de voter l'urgence sur cet objet, les convois de trams vont être agrandis de 10 m, c'est-à-dire qu'ils vont passer de 44 à 54 m. Quant au rond-point de Rive, qui est, paraît-il, intouchable, il faudra qu'on m'explique pourquoi on l'a protégé, car cela veut dire qu'on ne peut même pas y aménager un quai pour accéder convenablement aux véhicules des TPG ni l'adapter aux nouveaux besoins de la population en transports publics, c'est-à-dire avoir des convois plus longs. Par conséquent, l'arrêt a dû être déplacé.

Il faudra s'en accommoder. Cependant, ce déplacement d'arrêt va occasionner un certain nombre de problèmes, notamment lorsque les véhicules des TPG vont traverser ce qu'on appelle la «pastille» de Rive, parce qu'ils vont perdre la priorité. Je vous signale en effet que le seul endroit où un tram perd sa priorité, c'est quand il quitte un site propre, et le rond-point de Rive est précisément considéré comme un site propre. Le tram devra donc accorder la priorité de droite, que tout conducteur connaît, et nous en avons parlé lors de la séance précédente par rapport aux zones 30 km/h. Il est important de régler ce problème, parce que si les véhicules des TPG doivent couvrir la distance entre la hauteur du McDo – si j'ose m'exprimer ainsi, sans vouloir faire de publicité – et la Terrassière sans avoir la priorité, cela va poser d'énormes problèmes de circulation, sans parler de la fameuse vitesse commerciale qui est tant critiquée par rapport aux TPG.

C'est pour cette raison que nous avons déposé cette motion, mais également pour des raisons de circulation des usagers, c'est-à-dire des piétons, vu qu'on va avoir un site éclaté en ce qui concerne les correspondances entre les lignes de campagne et les lignes urbaines et que le point de vente va rester sur le rond-point. Cela va engendrer de gros problèmes de sécurité, car on sait très bien que, quand les gens voient leur bus ou leur tram arriver, ils ont tendance à oublier les règles élémentaires de la circulation – et c'est humain. Il faut donc régler tout cela sans tarder.

Maintenant, pour la petite histoire, je vous signale que le personnel des TPG est, pour une bonne part, outré de la façon dont on veut le faire circuler dans plusieurs sites – pas uniquement à Rive, mais, là, le problème est plus préoccupant qu'ailleurs. Un préavis de grève a donc été déposé pour le 24 juin; il n'a pas encore été confirmé, mais il le sera certainement sous peu. Cela voudrait dire que, le jour de l'introduction du nouvel horaire et du projet Constellation, le personnel des TPG va débrayer, parce qu'il n'est pas d'accord de conduire dans ces conditions.

Voilà, pour commencer, je ne vous dirai que cela et j'attends les autres réactions pour intervenir une nouvelle fois.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Notre collègue M. Sottas, on peut le dire, professionnel en la matière, sera à même d'apporter des réponses aux personnes qui s'interrogent sur cette affaire. On peut en effet se poser un certain nombre de questions en ce qui concerne l'avenir. Que va-t-il se passer sur la route des Acaïas, la rue de Lausanne et jusqu'à l'Organisation des Nations Unies? Une concession a été établie pour les Transports publics genevois lorsque les nouveaux trams qui sont actuellement en fonction ont été introduits; il s'agissait d'un arrêt de 45 m pour les trams de 42 m, ce qui réglait le problème par rapport à l'image de Genève et permettait d'éviter des aménagements d'une envergure monumentale.

Cependant, un nouvel élément est venu s'ajouter à cela, à savoir que les trams à trois éléments seraient dorénavant accouplés à des trams à deux éléments, ce qui donne cinq éléments. Si vous faites le calcul, vous constatez qu'on arrivera à des convois de plus de 50 m. Il faut remonter à ces cinq dernières années pour voir qu'on a supprimé un arrêt sur deux ou qu'on en a déplacé un pour le rapprocher d'un autre, tout cela pour faire croire à la population qu'il y a assez d'arrêts de tram et de fiabilité pour le réseau.

Il y a eu l'essai de l'usine Siemens, qui a prêté un tram à quatre éléments, qui est beaucoup plus court au niveau de la conception que des trams accouplés. En effet, dans des trams accouplés, il y a de l'espace inutilisable, donc perdu, parce qu'il y a les crochets pour relier les différents éléments, les cabines des wattmen, etc. Parfois, on ne sait pas à quoi certaines personnes pensent! Je vais maintenant vous faire part de certains faits, qui ne ressortent pas beaucoup des discussions, et pourtant c'est une réalité; d'ailleurs, nous avons dans cette salle deux administrateurs qui représentent la Ville au conseil d'administration des TPG et qui connaissent assez bien le problème.

En 1999, une personnalité genevoise qui occupait un poste de directeur d'exploitation aux TPG a pris sa retraite. Tout le monde s'est alors dit qu'un ingénieur de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) ou de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) ferait très bien l'affaire pour la remplacer. Ensuite, qu'est-ce que nous avons appris? Qu'on avait fait appel à un émigré pour ce poste! La personne en question avait passé une année à Montréal avant de débarquer à Lille, puis avait été propulsée directeur d'exploitation aux TPG. On se demandait d'ailleurs si ce nouveau directeur, frontalier de Saint-Julien, connaissait même Genève. Il faut dire que le Grand Conseil a également été très surpris de cette nomination, pensant que la Suisse, pour ce qui est de la concep-

Motion: rond-point de Rive et arrêt de bus «Longemalle»

tion, de l'instruction, avait un certain bagage. Par ailleurs, on sait que l'Amérique s'intéresse énormément aux ingénieurs qui sortent de l'EPFL et de l'EPFZ. Pour tout vous dire, certains responsables des TPG qui travaillent depuis des années dans l'entreprise se sont demandé à quoi ils servaient.

Quand j'ai entendu mon collègue Sottas expliquer les problèmes qu'il y avait à l'exploitation, j'ai tout compris, et, si le conseil d'administration des TPG appuyait sur le bouton, il apprendrait beaucoup de choses sur ce domaine. Il faut aussi que je vous dise que, suite à une idée géniale, nous sommes dorénavant tous des employés des TPG; il n'y a plus de cadres. Ainsi, à l'exploitation, les cadres ont disparu. Auparavant, il y avait des inspecteurs responsables des trams, des trolleybus, maintenant, il n'y en a plus. Ce sont des employés chargés d'une mission. Cela a été accepté, personne n'a rien dit. Pour M. Sottas et moi-même, comme nous ne sommes pas responsables d'un secteur, cela n'a rien changé fondamentalement. En tant qu'ancien président, j'ai contacté, et mon collègue Sottas l'a aussi fait, les chefs pour savoir quel était leur avis. Ils m'ont répondu que cela n'allait rien changer et que, tant qu'on n'avait pas de baisse de paie, tout allait bien!

Il faut voir l'image réelle des TPG pour ce qui est de l'organisation. Notre collègue M. Ducret, qui siège à la commission de l'aménagement et de l'environnement, où nous avons discuté d'un certain nombre de problèmes, notamment par rapport aux transports publics, à la ligne 1, aux autobus, a eu une remarque assez judicieuse, en disant qu'aux TPG il y avait 15 directeurs et que c'étaient eux qui dirigeaient tout, mais que, sur le terrain, on ne voyait pas grand-chose.

Mesdames et Messieurs, si ce soir il n'y a pas une prise de conscience du Conseil municipal et du Conseil administratif sur le sujet dont nous traitons, je peux vous dire qu'au sujet de la rue de Lausanne et des Acacias nous ne sommes pas sortis de l'auberge! Si nous n'apportons pas un soutien qui se manifesterait à l'extérieur de notre parlement, je vous dis que nos collègues des TPG et les usagers seront les grands perdants de cette affaire. En effet, réfléchissez un petit peu; tous ceux qui connaissent Rive, où l'arrêt sera pour ainsi dire en face du McDonald's, savent combien il sera difficile pour une personne âgée, physiquement en difficulté, de traverser pour se rendre sur le rond-point de Rive. Certains vous diront qu'ils ne prennent plus les transports publics, parce que cela devient dangereux.

Pour ma part, j'ai été pendant dix ans membre du conseil d'administration des TPG et je peux vous dire que, si j'y étais encore, je provoquerais une réunion d'urgence sur cette affaire. Quant au camarade Bourion, pour ne pas le nommer, je peux vous dire que je le passerais à la moulinette, mais alors à la vraie moulinette!

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous êtes certainement conscients qu'il faut absolument apporter un soutien aussi bien aux usagers des TPG qu'à ceux qui y travaillent.

M. Michel Ducret (R). Je vais brièvement faire un petit état de la situation actuelle. L'étude est en cours pour introduire un feu orange clignotant passant au rouge au passage des trams à chaque sortie de la pastille de Rive. Cela devrait répondre à la première invite de la motion.

J'aimerais d'ailleurs dire, à propos de la remarque de M. Lyon, que normalement, à ma connaissance, il devrait y avoir très prochainement une réunion entre la direction, les responsables de la planification et les représentants du personnel des TPG à ce propos. J'aimerais ajouter que la deuxième invite de la motion est absolument indispensable si on veut éviter les conflits entre la circulation des trams sur l'axe Rive-Terrassière et la circulation automobile transversale, qui comprend aussi des lignes importantes des TPG, notamment la ligne 6 à Rive.

La quatrième invite, et je reviendrai à la troisième ensuite, est en fait un vœu déjà clairement exprimé par la majorité du Conseil municipal, mais qui ne s'est pas réalisé jusqu'à maintenant en raison du passage de la ligne 8. Puisque, avec le projet Constellation, le bus 8 ne passera plus par là, j'aimerais souligner que non seulement cela devient maintenant possible, mais encore qu'il est indispensable de fermer l'accès depuis la place Longemalle sur les Rues-Basses pour la simple et bonne raison que les transports publics qui circulent dans les Rues-Basses, les trams dans les deux sens et les bus en direction de Rive, ne s'arrêteront plus à l'arrêt «Longemalle», qui va être déplacé en direction du Molard. Dès lors qu'il y a déjà danger dans la situation actuelle, le danger pour les automobilistes augmenterait considérablement dans la nouvelle situation. C'est donc l'occasion ou jamais de passer à l'exécution d'un vœu de la majorité du Conseil municipal.

Toutefois, j'aimerais surtout insister sur la troisième invite, puisque c'est celle qui concerne le plus directement la Ville de Genève. On risque de devoir se contenter, dans un premier temps, et vu les délais extrêmement brefs au 24 juin, d'une situation provisoire. Celle-ci ne sera peut-être pas entièrement satisfaisante, mais le Conseil municipal a souhaité qu'au niveau de la sécurité, de la fluidité du trafic, aussi bien pour les transports en commun que pour les transports privés, on arrive à une solution acceptable, voire mieux qu'acceptable, sûre.

Du point de vue du confort des usagers pour les correspondances avec les différentes lignes – et M. Lyon l'a relevé à juste titre tout à l'heure et je vous rappelle que cela fait au moins quinze ans qu'il y a des réflexions à la Ville de Genève sur le réaménagement du rond-point de Rive – il importe de réfléchir enfin à l'autre solution, qui pourrait supposer de revoir notamment la circulation des voitures en

Motion: rond-point de Rive et arrêt de bus «Longemalle»

direction du boulevard Jaques-Dalcroze. Elle pourrait se faire soit par un détournement par la rue d'Italie, dans ce sens de circulation, soit même en augmentant la largeur de circulation du côté des Halles de Rive et, en échange, en récupérant la voie de circulation de l'autre côté; cela pourrait permettre de relier le nouvel arrêt de la ligne 12, qui sera situé devant le McDonald's – excusez-moi de faire de la publicité, mais c'est bien là qu'il se trouvera – directement à la pastille, de sorte que les usagers n'auraient pas à franchir une voie de circulation.

Je pense que c'est finalement là le but que nous devons nous fixer pour arriver à une solution satisfaisante pour tout le monde. Ces mesures sont réalisables, même si elles posent certains problèmes de réorganisation du trafic automobile, mais ce n'est pas très grave si on trouve des solutions de circulation compensatoires satisfaisantes et si on parvient à réorganiser les arrêts de certaines lignes de campagne. Je pense qu'au bout du compte tout cela pourra mieux fonctionner et à la satisfaction de tout le monde. C'est la raison pour laquelle la Ville doit s'appliquer à trouver une solution. C'est vraiment dommage qu'on n'ait pas résolu la question plus tôt, parce que les problèmes qui se posent aujourd'hui étaient les mêmes il y a déjà quelques années et que cette affaire n'a que trop traîné.

Il est clair que nous n'arriverons pas à proposer une solution définitive pour le 24 juin, il n'y a pas de miracle. Ne serait-ce que pour faire des études et lancer des travaux, c'est bien trop tard, mais il faudrait au moins que le travail soit entrepris dans les plus brefs délais, de manière que la situation provisoire soit la moins longue possible, contrairement à l'habitude genevoise. Je crois que c'est aussi le sens de cette motion. Est-ce qu'elle a un caractère d'urgence par rapport à l'introduction des nouvelles conditions de circulation des TPG le 24 juin? Elle a surtout un sens dans l'urgence qu'il y a maintenant à résoudre le problème de l'aménagement du rond-point de Rive, avec les différentes suggestions qui sont liées tant au trafic privé qu'au trafic des transports publics et qu'à la préservation du site. Je vous rappelle que le kiosque qui est sur le rond-point est protégé et ne peut être démolé ni profondément transformé.

Il faut savoir que toute cette réorganisation peut se faire conjointement à une amélioration de l'accessibilité aux véhicules des transports publics, notamment aux trams, dans ce sens qu'il sera possible d'avoir des trottoirs ou des quais plus près des planchers des véhicules, de sorte qu'il sera plus facile d'accéder à ces derniers. Je vous rappelle que l'arrêt «Rive», qui est un des plus importants du réseau de trams, est un des seuls où il n'y a même pas un trottoir pour accéder aux véhicules.

Préconsultation

M. Pierre Reichenbach (L). Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de remercier les hommes de métier, les amis Sottas et Lyon, pour

la présentation de cette motion urgente. Pour le rond-point de Rive, on ne pourra plus rien modifier, puisqu'il est classé, nous disait-on. A part les toilettes, que deviendra le bâtiment remis en état à grands frais, d'ailleurs avec l'aide de la Banque scandinave? Qui paiera les nouveaux aménagements des arrêts de la rue de Rive? Comment se fait la coordination des arrêts de trams et de bus, selon le projet Constellation? Avons-nous pensé aux handicapés, aux mamans qui ont des poussettes et qui doivent se déplacer rapidement?

Cela fait vingt ans que l'on nous parle du carrefour de Rive, on nous parle des projets qui ont été soumis au Conseil municipal et qui ont été abandonnés. On en a connu en croix, on en a connu en pastille, on en a connu dans toutes les couleurs; ils ont tous été abandonnés! Cependant, chers collègues, on nous avait promis qu'avant de mettre en place un système à Rive on le soumettrait au Conseil municipal pour que nous puissions en discuter. Je me souviens des discussions épiques que nous avons eues, d'ailleurs sous l'ère de M. Ketterer d'abord, puis de M^{me} Burnand; bref, la situation actuelle est extrêmement préoccupante. Alors, quand j'entends parler de la pastille du rond-point de Rive, je m'amuse. Elle a passé du diamètre infime, de 4 ou 5 m, au diamètre du bâtiment actuel, elle restera ce qu'elle est maintenant, mais avec toutes les nuisances qui ont été évoquées par les préopinants.

Un tram, Mesdames, Messieurs – je le rappellerai, mais je ne suis pas conducteur de tram, c'est mon ami Sottas qui me l'a appris – ce n'est pas une 2 CV qu'on arrête sur 5 m, c'est un véhicule lourd, qui nécessite tout de même des efforts de conduite, et le personnel qui est aux commandes est stressé. C'est pourquoi, sans réponses bien précises de la part du Conseil administratif, le groupe libéral souhaite maintenir le statu quo, parce que c'est encore la solution la moins dangereuse et qu'il faut que l'Etat et les TPG nous donnent une bonne fois des précisions. Il faut arrêter de prendre les conseillers municipaux pour des idiots; même si on nous dit que ce n'est pas possible, je crois que cela correspond à une réalité.

En effet, nous avons parlé, il y a de cela quelques mois, de la vitesse commerciale des trams dans les Rues-Basses. Ceux d'entre vous qui ont l'habitude d'emprunter les Rues-Basses ont-ils déjà vu ce qui se passe avec les surfaces glissantes? Rien que le tram, à sa vitesse actuelle, est dangereux, alors, augmentons la vitesse! Est-ce que la Ville de Genève va se trouver à la tête de ceux qui préconisent les transports en commun et qui, en même temps, préconisent le décès des piétons? Non, je crois que ce n'est pas sérieux, il faut qu'on en vienne à des réalistes!

Merci, Messieurs Sottas et Lyon et les autres motionnaires, d'avoir attiré notre attention sur quelque chose qui est totalement scandaleux en ville de Genève et qui devrait être en tout cas mieux analysé et résolu. Il y a des commis-

sions du Conseil municipal, un Conseil municipal, des conseillers administratifs; on ne peut pas nous mettre sous pression de cette manière. A la limite, arrêtons aussi de contraindre les conducteurs de trams à un stress totalement indécent. Quand je vois ce qui se passe avec les gens qui utilisent les sites propres des trams pour faire de la patinette et de la trottinette, je dois dire: arrêtons! Il faut considérer les trams comme des engins indispensables, mais cela nécessite des mesures d'accompagnement absolument nécessaires si l'on veut garantir la sécurité des habitants de la ville de Genève.

M. François Sottas (AdG/TP). Je tiens à intervenir une nouvelle fois assez rapidement, avant que le Conseil administratif ne se prononce sur cet objet.

Je remercie M. Reichenbach de la confiance qu'il a en ceux qui exercent le même métier que moi par rapport au travail que nous accomplissons et de tout l'éloge qu'il vient d'en faire, mais je ne peux pas le suivre dans sa volonté de maintenir le statu quo au niveau du développement des transports publics. Il est vrai qu'on parle du grand problème qui se pose à Rive – il faut dire qu'il y en a également d'autres par rapport au projet Constellation – mais je suis d'avis qu'on ne peut pas aller à l'encontre d'un certain développement des transports publics. Des lignes supplémentaires, des nouvelles dessertes et des transformations de lignes sont nécessaires; c'est la première étape de Constellation que nous sommes effectivement en train de vivre pour le 24 juin. Il y en aura d'autres, puisque je crois que c'est prévu jusqu'en 2005, M. Ducret pourra mieux le dire que moi. Je crois qu'on doit quand même aller dans ce sens.

Les gens se sont toujours adaptés aux transformations de lignes. Avant la transformation de la ligne 16, à l'époque, la ligne 15 – qui n'existe plus – desservait Plainpalais. Ensuite, c'est la ligne 13 qui desservait ce quartier. Eh bien, les gens se sont adaptés. Il est vrai que l'arrêt «Longemalle» va être supprimé et que cela va poser pas mal de problèmes pour certaines personnes. Cependant, à la longue, je crois que les gens s'y feront. Pour ma part, je n'ai pas d'avis à ce sujet; si on me demande de desservir Longemalle, je dessers Longemalle. Si on me dit qu'il ne faut plus desservir Longemalle, je ne dessers plus Longemalle, s'il n'y a plus d'arrêt. Il n'en demeure pas moins que je trouvais que, comme ascenseur horizontal – dont il a été question pour la ligne 34 pour l'Hôpital – pour tous les commerces qu'il y a dans les Rues-Basses, trois arrêts n'étaient pas de trop. On aurait effectivement pu se dire que c'était nécessaire de garder cet arrêt.

Etant donné que la correspondance avec la ligne 8 ne se fera plus à Longemalle, puisque l'arrêt va être supprimé, il ne sera plus nécessaire de garder l'ouverture de la place Longemalle aux Rues-Basses, car elle est très dangereuse, même actuellement. Alors, profitons de cette occasion pour fermer cet accès.

Maintenant, je crois que, par rapport à cette problématique, il ne faut pas parler que des trams, car il y aura également des liaisons avec les autres moyens de transports publics, à savoir les lignes 7, 20 et encore d'autres, et tout cela se situera de l'autre côté du McDonald's – nous lui aurons fait beaucoup de publicité ce soir – devant la pharmacie. La ligne 2 s'arrêtera sur les voies du tram, ce qui n'est pas sans conséquence, comme l'un des considérants le mentionne. Tout cela va poser passablement de problèmes de traversée de voies de circulation pour les correspondances. Par conséquent, les correspondances avec les lignes de campagne seront perturbées, car elles seront plus difficiles d'accès.

Il est donc nécessaire de revoir tout le concept de ce rond-point de Rive. Nous attendons du Conseil administratif qu'il nous présente un meilleur projet, qu'il étudie s'il faut vraiment maintenir ce rond-point de Rive tel qu'il est actuellement et qu'il nous dise pourquoi il est protégé. Je crois savoir que le Conseil administratif veut nous faire une proposition assez rapidement sur ce rond-point de Rive, qui est obsolète, on peut le dire, vu qu'il ne correspond plus aux besoins des transports publics actuels.

M. Michel Ducret (R). Je crois qu'il faut apporter quelques précisions. Le maintien de la situation actuelle à Rive n'est tout simplement pas possible pour des raisons évidentes. En effet, un tram à l'arrêt, avec la nouvelle capacité, bouchera la circulation à l'arrière de la pastille du rond-point de Rive, car il dépassera du carrefour d'environ 8 m. Cela veut dire que la circulation sera complètement bloquée. Quand on sait que la fréquence de la circulation des trams dans chaque sens est calculée à trois minutes et demie aux heures de pointe, il est inutile de vous dire qu'il n'y aura plus de circulation transversale possible à Rive. C'est pourquoi il faut impérativement trouver une solution.

Il y aurait bien une solution pour maintenir la situation actuelle; elle consisterait à augmenter la fréquence de la circulation des trams pour maintenir la capacité. Cependant, deux problèmes se présentent. Premièrement, nous n'avons pas de trams en suffisance pour le faire et, deuxièmement, quand bien même nous les aurions, cela augmenterait de manière sensible les coûts d'exploitation. A ce que je sache, je ne pense pas que le parti de M. Reichenbach serait prêt à augmenter encore la subvention pour maintenir la situation actuelle, car, en général, c'est plutôt un parti qui souhaite que nous améliorions le rendement et la rentabilité, ce qui est bien le but de l'opération.

Il est clair qu'un conducteur qui peut conduire un véhicule à cinq éléments produit plus, puisqu'il transporte plus de passagers que lorsqu'il y a quatre éléments, et qu'ainsi on peut satisfaire à la demande, notamment aux heures de

Motion: rond-point de Rive et arrêt de bus «Longemalle»

pointe du matin, pour les trams en provenance de Moillesulaz. On parle de la desserte du centre-ville, et je tiens à préciser, cela est important, que 51% des déplacements motorisés à destination du centre-ville, rive gauche, se font déjà aujourd'hui par les transports en commun. Les statistiques sont précises, nous en avons eu la confirmation récemment, dans le cadre du conseil des déplacements, et c'est extrêmement important. C'est donc la vie même du centre-ville qui est en cause.

J'aimerais aussi qu'on évite de faire une confusion entre la vitesse commerciale, qui est la vitesse moyenne d'un terminus à l'autre d'une ligne, et la vitesse maximale qu'on peut pratiquer sur un tronçon. Il est clair que la vitesse maximale dans les Rues-Basses est limitée et le restera d'ailleurs à l'avenir, que les arrêts soient déplacés ou non. En revanche, la vitesse commerciale varie considérablement en fonction du nombre d'arrêts desservis.

Je vous rappelle que la plupart des trams modernes installés dans les villes françaises, notamment celles qu'on cite souvent en exemple, offrent des interstations de l'ordre de 200 à 250 m en plein centre-ville et de l'ordre de plus de 300 à 400 m à l'extérieur de la ville. Or, dans les Rues-Basses, l'interstation entre l'arrêt «Rive» et l'arrêt «Longemalle» est actuellement de l'ordre de 180 m et serait réduit à 150 m avec les nouveaux convois. Avec l'augmentation de la longueur des convois, vous pourrez bientôt aller d'un arrêt à l'autre en rentrant dans le tram par l'arrière et en ressortant par l'avant, sans qu'il soit besoin qu'il bouge! Je ne pense pas que c'est ainsi qu'on arrivera à améliorer le service, cela sans parler de l'augmentation continue de l'offre sur les lignes sur pneus qui, dans le sens Cité-Rive, traversent également les Rues-Basses.

Je vous signale que le réseau Constellation, si M. Sottas n'est pas en grève, offrira à partir du 24 juin une augmentation considérable des passages sur un certain nombre de lignes, notamment sur celles qui passent par le centre-ville; il y aura donc une augmentation concomitante du nombre de véhicules circulant dans le sens Rive-Cité. Si les arrêts sont trop rapprochés, les bus et les trams qui sont sur cet axe ne pourront plus avancer.

J'aimerais enfin rappeler que, si l'arrêt «Longemalle» actuel est supprimé, il sera en fait remplacé par le déplacement de l'arrêt «Molard», qui ne restera pas où il est actuellement, mais qui sera remis où il était autrefois, quand j'étais gamin, c'est-à-dire entre la place du Molard et la rue Céard, cela dans les deux sens. Du coup, le futur arrêt «Molard-Longemalle» réunis se trouvera, en tout cas pour l'arrière du convoi de 50 m, à pratiquement 50 m de l'emplacement de l'arrêt actuel. Ces 50 m dans un centre-ville agréable, bordé de vitrines, et qui a, paraît-il, la plus belle artère du monde – j'en doute quelque peu, mais certains magistrats s'en sont vantés – je crois qu'on peut encore les faire à pied sans que cela pose de gros problèmes.

Je pense qu'il faut prendre cette décision également parce que, là aussi, nous souhaitons vraiment que les trottoirs au droit des arrêts soient rehaussés, de façon à faciliter l'accès aux transports publics pour tout le monde, notamment pour les personnes qui se promènent avec des poussettes et celles qui sont condamnées à utiliser des chaises roulantes. Je pense qu'il faut vraiment se décider maintenant, adopter des solutions raisonnables, et celles qui sont proposées dans la présente motion le sont. Malheureusement, et certains l'ont relevé – là, je donne raison à M. Reichenbach – cela va trop vite et il est vrai que la Ville de Genève n'a pas eu le temps de réagir correctement, comme elle aurait dû. C'est un peu dommage, je le regrette et, je l'ai dit tout à l'heure, on va sans doute devoir se contenter pendant quelque temps d'une situation provisoire. C'est fort regrettable, mais, allons au moins de l'avant, et je vous dis encore une fois maintenant que c'est le sens de l'urgence de cette motion.

M. Pierre Reichenbach (L). Je crois qu'il ne faut pas se méprendre sur mes propos, cher ami Sottas. Vous avez parlé d'un ascenseur horizontal, mais je rappellerai simplement qu'un ascenseur est construit dans une trémie, il n'a donc pas le problème de gens qui pourraient pénétrer dans son site. Mon intervention se base simplement sur la sécurité élémentaire et, comme vient de le dire M. Ducret, on n'a pas eu le temps de penser à cette sécurité élémentaire. La situation qui est provisoire, je la considère comme «merdique», passez-moi l'expression, mais je crois que c'est la seule chose qu'on puisse dire. Alors, je demande une vision d'avenir, parce qu'on aura d'autres trams en ville, dûment coordonnée avec toutes les parties: les trams et leurs agents, les usagers, les piétons et la Ville.

Je vous rappelle que vous aviez un collègue qui s'était battu contre la suppression des arrêts de trams dans les Rues-Basses, c'était notre ami Aldo Rigotti. Je pense donc à lui ce soir, lui qui nous disait: «Mais, enfin, comment voulez-vous qu'on se déplace, si on supprime tous les arrêts dans les Rues-Basses?» Cette question s'est donc déjà posée et, à l'époque déjà, on se disait: «Ca y est, on veut nous supprimer des arrêts, mais à quoi sert le tram? Est-ce un aérotrain, est-ce un TGV ou est-ce un tram? Est-ce qu'il sert à la population ou à justifier les coûts, les rendements, la rentabilité?» J'ajouterai aussi: les accidents, les hôpitaux et j'en passe. A la limite, il faut donc trouver un équilibre, et c'est cet équilibre-là que je souhaite. Je ne veux pas autre chose.

Je sais que la place de Rive est obsolète, cela fait plus de vingt-cinq ou trente ans qu'elle l'est, elle peut bien le rester deux ou trois ans de plus. Cependant, j'aimerais bien que cela soit pensé comme il faut et que le Conseil municipal soit consulté, mais surtout que les gens qui conduisent les engins des TPG le soient aussi, parce que, comme je le disais tout à l'heure, un tram, ce n'est pas une 2 CV.

Motion: rond-point de Rive et arrêt de bus «Longemalle»

Alors, les idées de la direction de conduire un tram... sur rails... cela comme un véhicule routier traditionnel, je dis: non! Pensons à la réalité des faits et à la sécurité des piétons et des usagers.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Cela fait un moment que je suis ce débat, qui a l'air d'un débat de spécialistes, et j'aimerais savoir depuis combien de temps on connaît ce projet Constellation, les trams de 50 m, comme l'a dit M. Ducret, et pourquoi on s'y prend si tard et dans l'urgence? En effet, on arrive à des solutions de bricolage et «merdiques», comme l'a dit M. Reichenbach, et je ne comprends pas. Est-ce que les collègues Sottas et Ducret, qui sont des spécialistes, peuvent nous renseigner sur la raison pour laquelle nous nous y prenons si tard?

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). A la suite des différentes interventions, il faut se demander pourquoi on n'a pas préparé différemment l'affaire dont nous traitons ce soir. Je m'explique. Nous avons appris par l'extérieur, par la presse, qu'il va y avoir un nouveau concept avec tout un système performant. Il aurait été très simple de mettre sur certaines lignes, par exemple les lignes 12, 13 et 16, un tram de plus, sans changer les longueurs des convois, et de s'adresser ensuite à la municipalité en lui disant: «Nous pourrions tout réaménager, qu'est-ce que vous en pensez?» Le Conseil administratif aurait peut-être demandé un crédit d'étude ou aurait ressorti un certain nombre de données qui existaient déjà de l'époque de M. Ketterer, comme l'a dit notre éminent collègue M. Reichenbach. Je me rappelle en effet qu'on voulait même démolir la maison qui était classée, la pastille du rond-point de Rive, où l'on vend les billets, vous l'avez évoqué, Monsieur Reichenbach.

Alors, je suis en train de me demander s'il ne faudrait pas faire une petite conférence de presse, avec des œillères, car c'est en effet une affaire où la Ville porte des œillères. Si nous demandons au Conseil administratif s'il a été contacté par rapport à ces changements, il est incapable de nous le dire. En fait, personne n'a été contacté! Il faut alors renvoyer cette motion au Conseil administratif et lui demander de nous tenir au courant dès qu'il y a un élément nouveau ou une évolution par rapport à quelque chose de concret. Ce serait en effet très grave que le Conseil municipal continue à être bafoué dans cette affaire, parce qu'il l'est.

Quand il s'agira de payer, le Conseil administratif viendra demander au Conseil municipal x millions de francs, sous prétexte qu'il faut rallonger le trottoir, et des collègues demanderont quelle étude a été faite. Il répondra simplement que ce sont les TPG qui ont besoin de cela, parce qu'ils vont modifier les trams.

C'est ainsi que cela se passera, vous pouvez en être sûrs. C'est la raison pour laquelle il faut absolument que cette motion soit assortie d'une clause d'urgence, avec un couteau sur la gorge, parce que c'est le seul moyen de parvenir à quelque chose.

M. François Sottas (AdG/TP). Sur le fond, Monsieur Reichenbach, je suis d'accord avec vous. On ne peut en effet pas modifier le rond-point de Rive et certains arrêts du jour au lendemain, pour les problèmes de sécurité et autres. Cependant, je ne crois pas que ce soit un problème récent. Que le personnel ait été mis récemment au courant des points noirs, cela, je l'affirme. Pour ma part, j'ai été convoqué, en tant que membre du personnel, juste après Noël. Je n'ai pas pu me rendre à ce rendez-vous pour diverses raisons, mais j'ai participé, à la fin avril, à la formation Constellation, où nous avons pu voir tous les problèmes que cela posait. Je suis d'accord, pour nous, le personnel, c'est trop tôt et, pour la population, cela sera sûrement trop tôt, mais je crois qu'il faut qu'on arrive tout de même à une amélioration de nos transports publics et je pense que le projet Constellation, dans son ensemble, en est une.

Je réponds effectivement un peu à M. Dupraz en même temps par rapport à cela (*remarque*) ... oui, au «camarade» Dupraz, s'il le veut, qui demandait comment cela se faisait que l'on n'en ait pas parlé tout de suite. Il est vrai que nous avons été mis au courant du projet Constellation d'une manière globale, comme je l'ai dit à la séance précédente, lorsque nous avons traité de l'urgence de cette motion. Cependant, quand nous avons pu mettre le doigt sur les points noirs, en tant que personnel, c'est-à-dire après Pâques, nous avons alors commencé à réagir. Je vous rappelle, Monsieur Dupraz, que, la semaine passée, lors de la commission des travaux, vous avez auditionné, par l'intermédiaire de ses syndicats, le personnel des TPG, qui n'a pas été consulté sur la ligne 13, à la rue de Lausanne, et encore moins sur la route des Acacias, ni par sa direction ni par le Grand Conseil quand le projet a été étudié; le personnel des TPG n'est jamais consulté. Il est vrai que ce dernier pourrait peut-être mettre le doigt sur les points pour lesquels quelque chose ne va pas, mais comment voulez-vous qu'il le fasse si on ne le consulte pas?

M. Roger Deneys (S). Je vais essayer d'être bref. Les socialistes soutiennent l'idée de cette motion urgente, parce qu'il paraît important que les travaux sur le rond-point de Rive garantissent des transports publics efficaces. Sans entrer dans la polémique, on peut juste s'étonner que le Conseil administratif, qui a un représentant au conseil d'administration des TPG, n'ait pas pris les devants par rapport à ces aménagements qui étaient vraisemblablement prévisibles, ou alors, il y a

Motion: rond-point de Rive et arrêt de bus «Longemalle»

effectivement des choses inattendues. Cependant, en tout état de cause, il est important de garantir des transports publics efficaces, là aussi en supprimant le passage des voitures si c'est nécessaire.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Pour répondre tout d'abord à M. Deneys, qui s'étonne assez souvent d'un certain nombre de choses, je peux lui dire que nous sommes effectivement deux membres du conseil d'administration des TPG, M. Ducret, conseiller municipal, et moi-même, et que nous avons, sauf erreur, adopté le projet Constellation au sein du conseil d'administration des TPG il y a environ deux mois. Par conséquent, vous conviendrez que le sens de l'anticipation ne nous manque pas trop. A partir de là, Monsieur Deneys, je viens, pour ma part, d'assister à un débat de commission, vous me direz qu'on commence à en avoir l'habitude au sein du Conseil municipal, mais, dès le moment où il y a eu ce débat de commission, vous pouvez me renvoyer cette motion, nous l'accueillerons favorablement.

Monsieur Reichenbach, je dois vous dire que le statu quo n'est pas possible pour les raisons que M. Ducret vous a rappelées. Nous sommes obligés, pour les raisons que M. Sottas a rappelées de son côté, de trouver maintenant des mesures qui permettent de garantir à la fois la sécurité, le confort et la vitesse des transports publics, et nous sommes soucieux d'atteindre cet objectif. Il est vrai que la suppression de l'arrêt «Longemalle» s'impose *de facto* pour les raisons avancées par M. Ducret tout à l'heure.

A partir de là, il est effectivement nécessaire, indépendamment du problème du rond-point de Rive, de trouver une solution pour la place Longemalle, parce que le danger qu'elle représente en l'état, je le vois quotidiennement en la traversant déjà à l'heure actuelle, alors imaginons ce que cela peu engendrer si le tram ne s'arrête pas et qu'il va tout droit! Je vous rappelle simplement que cela nécessite la publication d'un arrêté de la part du Département cantonal de justice et police et des transports. Nous allons immédiatement intervenir auprès de celui-ci pour qu'il accepte d'engager cette procédure, puisque le passage de la circulation sur cette place ne se justifie plus.

S'agissant du rond-point de Rive, nous allons examiner la meilleure solution qui pourrait se réaliser aujourd'hui. Cependant, je vous signale simplement, Monsieur Reichenbach – si vous y allez ce soir en sortant d'ici, vous pourrez le constater – que nous sommes actuellement en travaux pour le nouvel arrêt de tram. Ces travaux sont pris en charge par la Ville de Genève, dans le cadre des budgets

affectés à ce poste. Nous n'avons bien entendu pu faire que du provisoire, parce que nous n'avons pas le temps de proposer une solution définitive. Cependant, Monsieur Ducret, je vous rassure, un trottoir d'une hauteur de 25 cm sera aménagé pour le futur arrêt à Rive. Ce sera d'ailleurs le premier arrêt que nous aurons avec un trottoir de cette hauteur à Genève. Il nous permettra déjà d'observer comment cela fonctionne par rapport au tram qui passera sur cet axe. Les travaux seront terminés pour le 24 juin, date à laquelle le projet Constellation commencera à prendre place.

Vous pouvez donc nous renvoyer cette motion; nous allons y donner suite, dans la mesure de nos compétences, le plus rapidement possible, en sollicitant parallèlement le Canton pour les démarches qui ressortent de sa propre compétence.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote et peut-être aurez-vous gagné du temps, dans la mesure où, le débat de commission étant fait, vous pourriez éventuellement renvoyer cette motion directement au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir rapidement auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci mandate l'Office des transports et de la circulation pour installer une signalisation adaptée avant le 24 juin 2001;
- à garantir la progression des véhicules TPG de l'arrêt «Rive» jusqu'à l'arrêt «Terrassière» sans interruption;
- à faire parvenir, dans les meilleurs délais, au Conseil municipal un projet d'aménagement du rond-point de Rive;
- à fermer à la circulation privée l'accès de la place Longemalle et de la rue de Rive dès l'introduction du projet Constellation.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), en remplacement de M^{me} Nathalie Sandoz, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B).

Le président. Ce point devrait être rapidement traité, puisqu'il s'agit du renouvellement tacite du siège radical à la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique. Je donne la parole à un membre du Parti radical pour qu'il présente son candidat.

M^{me} Michèle Ducret (R). Le groupe radical a le plaisir de présenter la candidature de M. René Winet, que vous connaissez bien, puisqu'il siège au Conseil municipal depuis 1991. Il a été à la tête d'une entreprise de restauration importante à Genève, renommée pour sa vithèque d'ailleurs. M. Winet est bien connu du milieu économique et touristique genevois. Il a une grande expérience de la gestion d'entreprise et il est donc tout désigné pour être un membre éminent de la Fondetec. Je vous le recommande vivement.

M. Winet est élu tacitement.

6. Motion de MM. René Winet, Jean-Pierre Lyon, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Roberto Broggin, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Christian Zaugg, M^{mes} Alexandra Rys et Liliane Johner: «Aménagement de la place du Molard en zone piétonne» (M-192)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les travaux de l'immeuble des anciennes halles du Molard sont engagés et se terminent en 2002;
- qu'il existe un projet d'aménagement de la place du Molard prêt à démarrer,

¹ Urgence acceptée, 5058.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de saisir l'occasion des travaux de rénovation de l'immeuble de la Banque cantonale de Genève pour réaliser l'aménagement de la place du Molard en zone piétonne et cela en vue de diminuer les nuisances.

M. René Winet (R). J'aimerais nous féliciter ce soir pour avoir obtenu le soutien de tous les partis – et ce sont toutes les tendances politiques qui sont réunies dans cette salle – pour un aménagement que nous attendons tous depuis des années. En fait, c'est d'abord la clause d'urgence de cette motion que vous avez votée à la séance précédente; nous n'avons pas encore aménagé la place du Molard, mais nous souhaitons que cet aménagement se fasse le plus rapidement possible.

Pour ne pas perdre de temps, je vous propose ce soir de renvoyer directement cette motion urgente au Conseil administratif, afin que M. Ferrazino puisse, dans un délai le plus bref possible, nous présenter une proposition de crédit pour l'aménagement dont vous avez pris connaissance en lisant la motion. Cela nous permettrait d'effectuer les travaux en même temps que les transformations de l'immeuble actuellement en cours.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

Préconsultation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je prends brièvement la parole, vu l'heure des débats, simplement pour vous dire, Monsieur Winet, que nous accueillons bien entendu très favorablement l'idée d'aménager rapidement la place du Molard en zone piétonne. Je vous rappelle que le Conseil municipal est saisi d'une proposition du Conseil administratif, la PR-49, qui devrait revenir prochainement devant votre Conseil – c'est sauf erreur M. Sottas qui est le rapporteur de cet objet – et qui vise un certain nombre de crédits d'études, dont celui pour la place du Molard. Vous aurez donc très prochainement l'occasion, en votant le crédit d'étude en question, de nous donner les moyens financiers nécessaires pour réaliser cette étude. Ensuite, dans un deuxième temps, nous serons à même de venir vous présenter une proposition avec le crédit de réalisation. Par conséquent, vous pouvez voter sans autre cette motion et nous y donnerons suite.

Proposition: église Saint-Germain et Fonds de subvention pour les édifices cultuels

Le président. Suite à l'intervention de M. le conseiller administratif Ferrazino, il n'y a pas d'autres orateurs ou oratrices, je fais voter la prise en considération de cette motion et donc son renvoi directement au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de saisir l'occasion des travaux de rénovation de l'immeuble de la Banque cantonale de Genève pour réaliser l'aménagement de la place du Molard en zone piétonne et cela en vue de diminuer les nuisances.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 128 500 francs destiné à subventionner des travaux pour l'église Saint-Germain ainsi que pour réalimenter le Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices cultuels (PR-58 A)¹.**

Rapporteur: M^{me} Marie-France Spielmann.

Préambule

La commission des finances s'est réunie le 30 janvier 2001 pour examiner la proposition PR-58 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 128 500 francs destiné à subventionner des travaux pour l'église de Saint-Germain ainsi que pour réalimenter le Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices cultuels.

¹ Proposition, 1619.

La commission a siégé sous la présidence de M. Souhail Mouhanna.

Les notes de la séance ont été rédigées par M^{me} Gisèle Spescha.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat

Par l'adoption d'une loi constitutionnelle supprimant le budget des cultes en 1907, la République et Canton de Genève consacrait la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A ce titre, les bâtiments cultuels étaient remis aux Eglises.

Cette loi, entre autres considérations, fixe l'obligation d'entretien des bâtiments cultuels à la charge des Eglises (art. 3).

La direction de la Division de l'aménagement et des constructions gère les subventions allouées jusqu'à ce jour pour les restaurations d'édifices cultuels.

Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé, à de nombreuses reprises, aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments.

Dans la grande majorité des cas, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif. Ce compte de bilan était approvisionné, jusqu'en 1990, par une dotation annuelle en provenance du budget de fonctionnement. Ce système a été abandonné en raison de l'introduction du nouveau modèle de comptes des collectivités publiques.

Depuis cette date, c'est exclusivement par le biais de propositions du Conseil administratif auprès du Conseil municipal que des crédits extraordinaires d'investissements peuvent être accordés au titre de subventions pour ce type de travaux.

L'analyse des demandes ainsi que la fixation du taux de subventionnement sont effectuées par le Service patrimoine et site du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). La Ville de Genève se rallie, en principe, à la décision de ce service.

Cette procédure ne s'applique qu'à des objets de rénovation du patrimoine collectif.

Historique

Vers l'an 400, une église chrétienne a existé en ce lieu, comme l'ont montré les fouilles effectuées au début de ce siècle. On remarquera notamment les éléments d'un autel primitif, aujourd'hui reconstitué.

Proposition: église Saint-Germain et Fonds de subvention pour les édifices culturels

On ignore à quelle époque cette église a pris le nom de Saint-Germain, qui a été évêque d'Auxerre. Il est né dans cette ville en 378 et mort à Ravenne en 448. La première mention de Saint-Germain date de 1218. On constate alors que, avec Saint-Gervais sur la rive droite, Saint-Germain est une des sept paroisses les plus riches de la ville de Genève. L'église est détruite le 4 septembre 1334, lors du grand incendie qui a anéanti plus de la moitié de la ville. Elle est ensuite reconstruite sous sa forme actuelle.

En 1535, Saint-Germain est un lieu de prédication réformée, mais elle est affectée à d'autres usages civils. D'abord boucherie en 1539 puis entrepôt d'artillerie en 1554, elle redevient lieu de culte dès 1557.

A partir de 1566, le Conseil général (assemblée de tous les citoyens) l'utilise pour ses réunions. Le 18 octobre 1584, le peuple y sanctionne le traité d'alliance conclu avec Berne et Zurich. A la fin du XVII^e siècle, Saint-Germain devient le lieu de rassemblement de la paroisse allemande. L'afflux de réfugiés protestants français, malgré la construction du temple de la Fusterie de 1713-1715, oblige sa réouverture comme lieu de culte ordinaire. Puis de 1750 à 1758, pendant la restauration de la cathédrale Saint-Pierre, Saint-Germain accueille les principales célébrations civiles ou religieuses de la cité.

Pendant la Révolution, sous l'occupation française, de nombreux Français de confession catholique s'établissent à Genève devenue chef-lieu du département du Léman. Après bien des aléas, Saint-Germain est alors affectée au culte catholique le 16 octobre 1803. En 1834, les combles de Saint-Germain sont aménagés en classes pour l'école catholique.

Lors du *Kulturkampf*, lorsque les autorités civiles réglementent les cultes catholique et protestant, elle est mise à la disposition de l'Eglise catholique nationale, devenue depuis lors l'Eglise catholique chrétienne. La première messe en français y est alors célébrée le 14 octobre 1873 par le père Hyacinthe Loison, ancien prédicateur à Notre-Dame de Paris.

Parmi les nombreux curés qui lui ont succédé, on doit citer Alphonse Chrétien (1856-1940), curé de Choulex de 1884 à 1893, élu le 18 juin 1893 curé de la paroisse de Genève, où il a exercé un ministère extrêmement fécond. Il est l'auteur de nombreux écrits sur la foi vieille-catholique.

Le curé Léon Gauthier (1912-), élu vicaire de Saint-Germain en 1936, a occupé ce poste jusqu'à 1972, année de son accession à l'épiscopat en qualité d'évêque de l'Eglise catholique chrétienne de la Suisse (1972-1986). C'était une personnalité fort appréciée de la République. Avec le pasteur Mobbs, il a fondé en 1954 le Rassemblement œcuménique de Genève (ROEG), qui est devenu en 1974 le Rassemblement des Eglises et communautés chrétiennes de Genève (RECG). Pendant son temps d'office, l'église Saint-Germain, monument classé

Proposition: église Saint-Germain et Fonds de subvention pour les édifices cultuels

depuis 1921, a été complètement restaurée entre 1959 et 1967, et un nouveau mobilier liturgique a été installé. Les vitraux, posés en 1968-1969, sont l'œuvre du peintre Bonjol (Walter Grandjean). Les nouvelles orgues, inaugurées le 17 février 1980, ont été construites par M. Lukas Fischer, facteur d'orgue à Rommerskirchen, RFA, d'après les directives des experts et conseillers M. Lionel Rogg, organiste et compositeur, et M. Georges Pucher, ancien chef du chœur de Saint-Germain.

Entre 1973 et 1991, Franz Murbach était curé de Saint-Germain. Il s'est fortement engagé sur le plan oecuménique comme président du RECG pendant plusieurs années, notamment à la période de la création de «Chrétiens pour l'an 2000». En 1990 a aussi eu lieu à Genève le 25^e Congrès international vieux-catholique.

Depuis 1992, Jean-Claude Mokry est curé des paroisses de Genève (Saint-Germain) et de Lancy-Carouge (la Trinité), et président actuel du RECG.

Le 12 mars 1994, un colloque a été organisé au centre paroissial de Saint-Germain à l'occasion du 120^e anniversaire des paroisses catholiques chrétiennes du canton de Genève. Les actes de ce colloque constituent le premier livre d'une nouvelle collection de textes sur le mouvement vieux-catholique, les Editions catholiques chrétiennes, collection romande.

Le 2 juin 1996, une icône de la Vierge et l'Enfant, réalisée par Slwawomir et Matgorzata Makal en Pologne, a été placée dans la chapelle de la Vierge à Saint-Germain, afin de soutenir la prière des visiteurs à Saint-Germain.

Crédits proposés

Par l'intermédiaire de son mandataire, la Paroisse catholique chrétienne de Genève a sollicité une subvention en vue de travaux de restauration et d'assainissement de l'église Saint-Germain. Les projets portent sur les objets suivants:

Eglise Saint-Germain (édifice classé MS-C 53)

Divers travaux de restauration, dont le descriptif sommaire nous a été transmis, sont prévus par la paroisse pour un montant total de 540 000 francs.

Par lettre du 10 avril 2000, le DAEL a décidé de subventionner à raison d'un taux de 20%, et de 30% pour certaines parties, les travaux de remise en état du mur intérieur et de l'assainissement du bâtiment par la mise en place d'un réseau de drainage pour un montant de 78 500 francs correspondant à

Proposition: église Saint-Germain et Fonds de subvention pour les édifices cultuels

308 018,65 francs de travaux subventionnables. Le Conseil administratif propose de retenir les mêmes taux, soit une subvention de la Ville de Genève de 78 500 francs.

Fonds pour les édifices cultuels

En s'alignant sur le taux fixé par l'Etat pour ses subventions et afin que le Conseil administratif soit en mesure de réagir rapidement à une demande de subvention, il a été jugé souhaitable que ce dernier dispose d'un Fonds pour la subvention de petits travaux dans les édifices cultuels; celui-ci a été alimenté, la première fois, par un montant faisant l'objet d'un arrêté complémentaire de 100 000 francs à la proposition N° 422 votée le 18 mai 1999.

Comme indiqué plus haut, un montant de 55 600 francs a été retiré de ce fonds par le Conseil administratif le 26 juillet 1999 au bénéfice des travaux de restauration du temple de Plainpalais.

A ce jour, un montant de 44 400 francs reste encore disponible sur le fonds.

Un montant complémentaire de 50 000 francs est demandé dans la présente proposition afin d'alimenter le fonds, le portant ainsi à 94 400 francs.

Le Conseil municipal est informé de l'usage du fonds par le compte rendu annuel. La prévision de dépense est portée à la liste des investissements prévus au 19^e programme d'investissements quadriennal.

Les crédits feront l'objet de boucllements auprès du Conseil municipal en conformité avec les directives et les usages appliqués jusqu'à ce jour.

Proposition du Conseil administratif

La proposition du Conseil administratif porte sur deux objets: le premier sur un crédit extraordinaire de 78 500 francs destiné à subventionner des travaux de réfection à l'église Saint-Germain et un autre de 50 000 francs destiné à subventionner des petits travaux de réfection des bâtiments cultuels.

Récapitulatif des subventions demandées à la Ville de Genève

<i>Eglise Saint-Germain</i>	Fr.
Travaux de restauration et d'assainissement	78 500
<i>Fonds pour les édifices cultuels</i>	
Dotations annuelles pour 2000	<u>50 000</u>
Total des subventions	128 500

Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de la Paroisse de Saint-Germain.

Plan financier quadriennal

Ces demandes de subvention sont planifiées au 19^e programme d'investissements quadriennal, sous la rubrique N° 44.27.03.

Discussion

A l'exception d'un commissaire qui estime qu'il n'est pas du ressort de la Ville de Genève de soutenir des communautés religieuses, il n'a pas été fait d'objection en commission, l'église Saint-Germain étant un des plus anciens édifices historiques de Genève. Dans un Etat laïque qui englobe les édifices religieux, ces travaux doivent être soutenus en considération de la conservation du patrimoine, et cela quelle que soit la religion concernée.

Mis aux voix, les deux projets d'arrêtés de la proposition sont acceptés par 12 oui (2 R, 2 L, 2 DC, 1 S, 2 Ve, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI) et 1 abstention (1 AdG/TP).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés. (*Voir ci-après le texte des arrêtés adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Georges Breguet (Ve). Je serai bref, car tout le monde a envie que je le sois. Les Verts soutiendront cette proposition sans arrière-pensée. La séparation de l'Eglise et de l'Etat est un fait depuis le début du XX^e siècle...

Une voix. Depuis 1907.

M. Georges Breguet. Oui, depuis 1907, absolument, et la loi date de 1909. Il est clair que cet état de fait a permis à notre République de vivre dans l'harmonie et dans une forme de laïcité qui était indispensable, vu la situation politique de l'époque.

Proposition: église Saint-Germain et Fonds de subvention pour les édifices cultuels

Les bâtiments historiques qui ont été confiés aux communautés religieuses sont normalement à la charge de ces dernières. Cependant, lorsqu'il s'agit de bâtiments ayant une importance historique, comme l'église de Saint-Germain, il est indispensable que notre Ville puisse donner un coup de main; cela fait partie de notre patrimoine, et le fait qu'une religion y soit pratiquée ne doit pas être un obstacle à notre accord.

M^{me} Michèle Ducret (R). Je voudrais simplement dire que nous approuvons ce rapport et ses conclusions et que nous voterons l'arrêté. J'aimerais également féliciter M^{me} Spielmann pour le travail de recherche qu'elle a effectué, car il est très intéressant et je crois que cela mérite d'être relevé.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je prends la parole juste pour vous dire que le groupe AdG/SI, dont les représentants ont voté les conclusions du rapport en commission, voteront également le crédit demandé dans l'arrêté en séance plénière. Je félicite aussi le rapporteur de cet objet.

M. Roman Juon (S). Notre groupe se rallie à tous ceux qui sont intervenus positivement pour faire des travaux pour cette église Saint-Germain. C'est en effet une église de toute beauté et de grande qualité architecturale – en plus c'est une église de mon quartier – fréquentée par gens sympathiques, parce qu'ils l'animent par des concerts fréquents et de qualité, appréciés par un public nombreux. Je trouve que cela en vaut la peine.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Le groupe AdG/TP, malgré l'abstention d'un de ses camarades en commission, votera ce crédit. Je dois vous dire une chose me concernant et qui va peut-être vous étonner, c'est que j'ai été enfant de chœur dans cette église et que j'y ai connu le curé Léon Gautier. Depuis, je me suis détaché de l'église, évidemment, mais cela ne m'empêchera pas de voter ce crédit. (*Brouhaha.*)

En deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (1 abstention).

L'arrêté II est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (1 abstention).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

ARRÊTÉ I

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 78 500 francs destiné à subventionner des travaux de réfection à l'église Saint-Germain.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 78 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2001.

ARRÊTÉ II

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné à subventionner des petits travaux de réfection des bâtiments cultuels.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2001.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

- 8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 2 500 000 francs destiné au financement des contrats de culture, en vue de poursuivre l'effort de renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève, sans demande de crédit complémentaire (PR-86 A)¹.**

Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.

1. Préambule

Lors de sa séance du 10 octobre 2000, le Conseil municipal a renvoyé la proposition citée en objet à la commission des finances.

Présidée par M. Souhail Mouhanna, la commission a étudié la proposition N° 86 du Conseil administratif au cours de sa séance du 13 décembre 2000. Elle a procédé à l'audition de M. Manuel Tornare, magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné pour cet objet de M. Roger Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE).

Enfin, la commission des finances remercie M^{me} Ursi Frey pour la prise des notes de la séance.

2. Présentation de la proposition

Cette proposition a pour but de présenter au Conseil municipal le décompte final du crédit extraordinaire initial de 3 500 000 francs destiné aux contrats de culture, ramené à 2 500 000 francs par le Conseil municipal lors de son plénum du 14 juin 1996 (rapport N° 32 A). Ce crédit (réf. PFQ 90.59.01) a été géré par le SEVE et la dépense est égale au crédit voté. Il n'y a donc aucun solde ni dépassement de crédit.

L'ensemble de l'utilisation du crédit est présenté dans tous les détails en annexe du présent rapport.

3. Travail de la commission

Lors de l'audition de M. Tornare, magistrat, et du chef du SEVE, M. Beer, la commission des finances constate que le crédit de 2 500 000 francs a été respecté. En effet, la clôture des comptes de ce crédit extraordinaire s'est terminée avec une

¹ Proposition, 1657.

dépense finale égale au crédit voté. Par ailleurs, avec la proposition N° 6 de 1 000 000 de francs, acceptée par le Conseil municipal au mois de juin 2000, il en sera terminé avec les contrats de culture, dont le solde des arbres à planter se situe à ce jour autour de 200.

La philosophie des contrats de culture est connue, qu'il s'agisse d'un service municipal ou privatisé. L'important est d'avoir de beaux arbres d'une bonne vigueur, afin de pouvoir remplacer ceux qui sont malades ou qui risquent de devenir dangereux pour la population. D'autre part, il est important d'insister sur la diversité des essences.

L'idée du maintien des contrats de culture pour certaines essences et pour des projets avec une importante quantité d'arbres identiques de même âge est soulevée, car, malgré le déplacement du service horticole aux Bornaches (Certoux), la Ville de Genève ne pourra pas produire toutes les plantes nécessaires sans l'achat de grosses machines pour les entretenir et il faudra toujours recourir à des entreprises privées pour les demandes spécifiques. Il est important de garder des pépiniéristes sur le canton de Genève; le SEVE voudrait même confier à des paysans l'entretien d'arbres plantés sur des terrains lui appartenant. Le déplacement projeté des centres de production, dont le projet figure au programme d'investissements quadriennal (PRI-1 92.45.02 «étude» et 92.45.03 «réalisation»), concerne les parcs La Grange et de Beaulieu.

Concernant la valeur du patrimoine arboricole de la Ville de Genève, un inventaire, qui a été commencé en 1984, après le vote du premier crédit extraordinaire pour les contrats de culture, est toujours en cours de réalisation; ce crédit comportait un montant financier destiné à cet inventaire par le quadrillage des parcs. En 1986, par une extrapolation des résultats de l'inventaire des parcs La Grange et des Eaux-Vives, le montant estimé était de 260 millions, en appliquant les normes de calcul de la valeur des arbres d'ornement de l'Union suisse des parcs et promenades qui correspond à la tarification pratiquée par les assurances, mais cette somme ne figure pas au bilan.

Le bilan des vingt dernières années sous cette politique de remplacement du patrimoine arborisé, introduite en 1982, indique que 6000 arbres ont été remplacés pour 8000 abattus. Il est indispensable d'avoir des arbres en suffisance pour des alignements homogènes (les quais), pour lesquels il faut pouvoir disposer d'une grande quantité d'arbres à la fois. Une bonne expérience a été faite avec le remplacement des arbres à Rive où 16 arbres malades ont été remplacés en seulement quelques jours; un des prochains chantiers sera le boulevard Helvétique, sur lequel un grand nombre d'arbres doit être remplacé. De plus, concernant notamment les micocouliers de la promenade Saint-Antoine, un sujet largement commenté par la presse, il est projeté de poursuivre l'alignement sur la demi-lune dans les prochains cinq ans.

Proposition: bouclement du crédit pour les contrats de culture

Concernant le futur, le Conseil administratif a exprimé une volonté politique de planter de plus en plus d'arbres en ville de Genève, même si cela pose problème à certains endroits. Dans l'idéal, il faudrait changer environ 400 arbres par an, et on n'en change en moyenne que 280. De plus, à cause de la pollution et de problèmes d'irrigation, ils vivent moins longtemps qu'auparavant (la moyenne est de trente-cinq ans, à Genève). M. Tornare signale encore que les arbres sont malades sur la plaine de Plainpalais et qu'il faudrait en replanter 250, en espérant qu'ils vivent une centaine d'année.

En conclusion, le magistrat constate que certains qui étaient très hostiles à ces contrats de culture le sont un peu moins aujourd'hui, car, si la question d'une municipalisation peut se poser, beaucoup d'arguments justifient l'existence de ces contrats.

Questions particulières de certains commissaires:

- Constatant que des arbres de Judée ont été plantés seulement au Grand Théâtre et aux Eaux-Vives, il est répondu que ces arbres demandent un micro-climat et des endroits propices, qui à Genève sont plutôt rares.
- Un projet sera confié à des artistes concernant la Perle du Lac avec l'idée de planter des fleurs aux pieds des arbres, comme cela se fait à New York.
- La note de crédit de 82 550 francs se trouvant à l'annexe «récapitulatif» concerne une erreur de facturation de la part d'un pépiniériste.

4. Vote de la commission

Au bénéfice des explications très claires de MM. Manuel Tornare et Roger Beer, la commission des finances recommande, à sa grande satisfaction quant à la présentation du bouclement du crédit, au Conseil municipal, à l'unanimité des 12 commissaires présents (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 Ve, 1 S, 2 DC, 2 L, 1 R), d'approuver le projet d'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Annexe mentionnée

Premier débat

M. Bernard Lescaze (R). Sur ce point, nous pouvons être brefs. Cependant, je tiens malgré tout à signaler que, si le bouclement se fait sans aucune dépense supplémentaire, c'est parce que le Conseil municipal avait voté un crédit, lui, bel et bien supplémentaire ou complémentaire, comme vous le voudrez, de 1 million et que, par rapport au devis initial qu'on nous avait annoncé il y a de cela de nombreuses années, les contrats de culture ont assurément été utiles pour la Ville, mais assurément également coûté nettement plus cher que ce qui nous avait été dit. Je signale, avant que M. le vice-président du Conseil administratif ne nous le rappelle, que c'est M. Guy-Olivier Segond qui, le premier, avait initié ces contrats de culture.

Il y a quand même, parce que j'ai suivi cela non pas avec passion, comme certains de mes collègues, mais du moins avec intérêt, quelque chose qui me surprend, c'est qu'on ne cesse de nous assurer qu'on replante toujours un arbre pour un arbre abattu. Or, dans ce rapport, je constate que, sur un laps de temps d'environ quinze ans, on a abattu 8000 arbres et on n'en a replanté que 6000. Pour ma part, je souhaite que notre patrimoine arboricole, qu'il vaille ou non 260 millions, comporte au moins toujours le même nombre d'arbres. Cette diminution d'arbres signifie-t-elle que le béton galope sur les emplacements publics de notre ville? Je ne sais pas, mais, en tout cas, j'ai été étonné de la différence quand même considérable entre les arbres abattus et ceux replantés. S'il n'y avait eu que quelques centaines d'arbres en moins, on aurait pu le comprendre, mais cela correspond à 25%!

Je connais le souci du magistrat en charge des espaces verts et je souhaite, parce que les gens sont effectivement assez sensibles aux plantations d'arbres, que l'effort de replantation se développe, continue, de façon que nous puissions avoir un arbre planté pour un arbre abattu. Certes, cela coûtera, alors il faudra voir ce qu'il faut faire. Vous parlez dans le rapport, Monsieur le rapporteur, de municipalisation éventuelle; ce n'était peut-être pas tout à fait l'intention d'une partie du Conseil municipal. On a imaginé de replanter à l'intérieur des terrains municipaux, car nous avons, soit en ville de Genève soit à l'extérieur, un certain nombre de terrains où des arbres pourraient être plantés en pépinière; c'était l'idée pour remplacer les contrats de culture. Enfin, vous avez souligné que M. Tornare imaginait, peut-être à raison, que les contrats de culture étaient aujourd'hui moins critiqués qu'auparavant.

Le problème des contrats de culture, c'est que plus l'arbre est en pension, si je puis dire, plus il coûte cher et qu'il faut évidemment assurer assez vite sa replantation sur un terrain municipal. C'est donc la question du délai qui est importante. Au début, quand l'arbre est en quelque sorte en pouponnière, ce n'est pas trop

Proposition: bouclement du crédit pour les contrats de culture

cher, mais, plus il grandit, plus il coûte cher, et c'est là qu'il faut parfois avoir un programme assez pointu. L'échec de l'aménagement de la place des Nations a ainsi empêché de planter un certain nombre d'espèces qui avaient été prévues à ce sujet.

Pour le reste, notre groupe va bien entendu voter l'arrêté de la proposition PR-86 et donc le bouclement de crédit.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je répondrai à M. Lescaze, bien qu'il connaisse déjà ce discours, puisqu'on l'a maintes fois répété ici, que cette privatisation, ces contrats de culture correspondent à une politique qui a été voulue, vous l'avez souligné, Monsieur Lescaze, par mes prédécesseurs Segond et Rossetti; cela a été la volonté du Conseil municipal. Cependant, je vous rappelle quand même que mes deux prédécesseurs avaient présenté une facture qui ne correspondait pas forcément au vote du Conseil municipal. J'avais moi-même parlé ici, au nom du Conseil administratif, de privatisation à la «retirette», parce qu'on ne pouvait pas mener une politique avec si peu d'argent, on le savait.

La volonté, ou la philosophie, du Conseil municipal, et nous l'approuvons au Conseil administratif, consiste à remplacer des arbres, chaque fois qu'on peut le faire, par des arbres adultes, et non pas par de petits arbres, comme on le voit parfois dans certaines municipalités qui ont peu de moyens ou peu de volonté politique dans le domaine de la dendrologie. C'est précisément cette volonté-là que nous mettons en application.

Il est vrai, Monsieur Lescaze, que mon souhait serait de planter le maximum d'arbres, et je rejoins par là des motions de conseillers municipaux; je pense notamment à M. Savary, qui avait déposé la motion M-44 concernant la rue de Carouge. A ce sujet, je dois dire que nous sommes en train d'étudier, avec mon collègue Ferrazino, la possibilité de planter des arbres à la rue de Carouge, vu qu'il y a des problèmes de sous-sol. Je pense que ce serait effectivement une bonne chose, Monsieur Savary, mais il y a encore d'autres endroits.

Monsieur Lescaze, je peux vous rassurer, vous savez que, quand nous avons abattu certains arbres dangereux au cours de Rive, il s'agissait d'arbres qui menaçaient de tomber sur les piétons, les automobiles et les transports publics – et ce n'est pas M. Sottas, qui conduit des trams, qui me contredira, puisqu'il les voyait tous les jours. Nous en avons scié 14, dont deux étaient peut-être encore en bonne santé, mais 12 étaient vraiment en très mauvais état, et j'ai moi-même apporté ici les preuves de cette mauvaise santé des arbres. Eh bien, 14 arbres ont été enlevés

et 17 les ont remplacés; il y a même, si vous passez devant le McDonald's, deux arbres qui n'existaient pas autrefois et qui vont peut-être cacher les enseignes des vendeurs de bœuf.

Voilà, Monsieur Lescaze, je ne sais pas encore si la politique du Conseil municipal va rompre avec les contrats de culture et proposer une municipalisation, toujours est-il que ce sont les objectifs que nous devons suivre. Les objectifs sont de continuer cette politique de remplacement d'arbres par des arbres vraiment adultes, qui ont une certaine dimension, cela, vous le souhaitez tous, et aussi, Monsieur Lescaze, d'aller dans votre sens, c'est-à-dire offrir le plus possible d'arbres là où on peut les planter. Tout à l'heure, votre collègue Kaplun m'a posé une question concernant la rue du 31-Décembre. Il est vrai que c'est un petit exemple, mais, dès demain matin, avec M. Beer, nous allons voir si nous pouvons apporter une réponse à cette question. Nous essayons donc d'adopter et d'appliquer partout cette politique-là.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). J'aimerais intervenir très brièvement en ce qui concerne les contrats de culture, qui, personnellement, me hérissent. Monsieur le président, veuillez transmettre à M. Lescaze, qui est intervenu tout à l'heure au sujet des pépinières, qu'il en existait une, si je ne m'abuse – j'ai les documents à la maison, mais, malheureusement, je n'avais pas prévu cette intervention – à Bardonnex. Elle a été laissée comme cela, les arbres ont poussé, ils ont grandi et on ne les a pas utilisés. En revanche, pour ce qui est des contrats de culture, cela y va! Là, il n'y a pas de restrictions, pas de problèmes de budget ni de problèmes d'argent, etc.

Pour ma part, j'aimerais qu'on prenne un tout petit peu mieux soin des arbres. En effet, les arbres qui sont heurtés éternellement par les voitures, vous préférez les remplacer. Vous avez, par exemple, changé tous les arbres au quai Wilson. Quant au fameux platane qui recevait toutes les bagnoles qui rataient le contour, jamais il n'a été protégé, et il en a reçu des coups dans le tronc, on en voyait les traces! Sur la place Saint-Pierre, c'est la même chose, les tilleuls sont dans un état lamentable, parce que tout le monde veut garer sa bagnole et tant pis s'ils sont éraflés.

Par conséquent, je demande qu'on respecte les arbres et qu'on les soigne plutôt que de les enlever au plus vite. Mais certains préfèrent avoir recours aux contrats de culture, parce que cela fait un peu de fric qui entre, cela fait marcher le commerce entre amis et sections différentes. Je trouve que cela n'est pas du tout normal. Quant aux vis enfoncées dans les troncs d'arbre pour mettre des projecteurs ou des annonces publicitaires lors de fêtes, c'est absolument inadmissible, et je demande que cela cesse!

Proposition: bouclement du crédit pour les contrats de culture

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Il est des sujets dans cette enceinte qui déchainent les passions, et celui des contrats de culture en est un de prédilection. J'aimerais dire juste quelques mots pour préciser certaines choses. Le choix entre les contrats de culture et une municipalisation, c'est-à-dire que la municipalité se charge d'avoir des pépinières et de planter elle-même ses arbres et de les élever, est un choix peut-être philosophique ou politique, selon ses tendances et ses sentiments. Il reste à savoir s'il appartient à une collectivité publique d'élever ses arbres elle-même ou de confier cette tâche à des privés.

Du point de vue du coût, en dix-huit ou vingt ans, nous avons dépensé à peu près 8,5 millions de francs en contrats de culture. Une étude qui a été faite, je crois, par M. Beer, du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), démontrait que, si nous avions pris nous-mêmes cela en charge, nous serions arrivés à peu près à 9 millions de francs. Cela veut dire que la différence se joue à 500 000 francs près et, en ce qui me concerne, c'est complètement égal du point de vue du coût. Quant à savoir si c'est à nous à le faire ou s'il faut confier cela à des privés, là, il s'agit d'un débat plus politique.

Maintenant, quand j'entends que les contrats de culture ont coûté le lard du chat, cela m'amuse! En effet, cela a coûté en dix-huit ans 0,7 centime par habitant et par jour pour pouvoir planter des arbres de taille acceptable. Alors, franchement, en tant que citoyen de cette ville, je suis d'accord de mettre même jusqu'à un centime plein par habitant et par jour pour avoir des arbres convenables et je pense qu'il faudrait cesser, dans cette enceinte, de dire que les arbres ont coûté une fortune astronomique. (*Quelques applaudissements.*)

M. Bernard Lescaze (R). Cela sent les élections!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais reprendre les questions de M^{me} Nerny. Madame Nerny, vous avez parlé du quai Wilson et des automobilistes. Je pense que ce sont ces derniers qu'il faut éduquer et ne pas protéger les arbres avec du fer ou du béton – et ce n'est pas mon collègue Ferrazino, qui se bat énergiquement pour le 30 km/h en ville et pour qu'il y ait moins de voitures en ville, qui me contredira.

Au sujet du quai Wilson, je dois vous dire, Madame Nerny, que dernièrement deux arbres ont été endommagés par des automobilistes. Je puis vous rassurer, car nous avons poursuivi les automobilistes en question, ce qui ne se faisait peut-être pas antérieurement, et ceux-ci, enfin leurs assurances, ont dû rembourser ces arbres, à savoir 21 000 francs pièce. Ainsi, sur les arbres qui ont été remplacés devant les grands hôtels du quai du Mont-Blanc et du quai Wilson il y a peu de temps, deux étaient des victimes de la circulation automobile.

Nous ne pouvons pas non plus être derrière chaque citoyen. Sachant que les citoyens ne sont pas toujours très attentifs au patrimoine arboricole, nous essayons de plus en plus de les informer et de leur faire prendre conscience que nos arbres et nos parcs constituent vraiment un capital pour la Ville de Genève. Cependant, il est évident que nous ne pouvons pas tout contrôler.

J'aimerais ajouter, et aussi pour répondre encore une fois, peut-être plus complètement, à Bernard Lescaze, qu'il est prévu, dans le budget 2002, non seulement de créer un jardin impressionniste à Moillebeau, vous le savez, puisque j'en avais déjà parlé ici, mais encore de prévoir dans le budget des sommes pour revaloriser deux parcs qui ne nous semblent, au Conseil administratif, malheureusement pas de bonne qualité du point de vue de l'arboriculture et de la dendrologie; il s'agit du parc Gourgas et de celui des Acacias. Nous pensons donner des mandats à des experts pour qu'ils élaborent des projets, afin que ces parcs soient dignes de ces deux quartiers. Il n'est en effet pas normal que ce soient uniquement des quartiers huppés ou des quartiers de prestige qui aient de beaux espaces verts; il faut aussi que les quartiers populaires aient des parcs dignes de ce nom, avec de beaux arbres et en plus grand nombre que ce n'est le cas aujourd'hui.

M. Didier Bonny (DC). Je dois dire que j'ai résisté longuement à prendre la parole sur cette proposition concernant les contrats de culture, car vous savez que je l'ai déjà prise assez souvent à ce sujet. Cependant, puisque les feux ont été ouverts, il n'y a pas de raison que je n'y participe pas et, vu l'heure tardive, je pense que nous n'aurons plus le temps d'aborder un autre point, donc autant continuer avec cette proposition jusqu'à 23 h.

Cela étant dit, mon intervention est plutôt ironique, parce que je ne comprends pas très bien tout ce débat sur le bouclement d'un crédit que le Conseil municipal a voté sans problème. Vous vous souvenez bien que toute la difficulté portait sur le million supplémentaire que le Conseil municipal n'avait pas voulu accorder, qu'il avait été mis devant le fait accompli pour ce million et que, finalement, celui-ci avait quand même été voté. Tout le monde était d'accord avec le crédit extraordinaire de 2,5 millions de francs, donc arrêtons-nous là et nous reviendrons sur ces contrats de culture, je suis sûr, dans quelques années, ou peut-être même déjà l'année prochaine.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée sur cet objet, nous allons procéder au vote.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à la majorité (1 opposition).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le bouclement de compte relatif au crédit extraordinaire de 2 500 000 francs destiné au financement des contrats de culture en vue de poursuivre le renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève (voté le 4 juin 1996 - rapport N° 32 A), sans demande de crédit complémentaire.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes:

- P-47, «Le parc Voltaire n'est pas un terrain de sport ni un champ de foire»;
- P-48, «Incohérence du système de parcage actuel dans la Vieille-Ville»;
- P-49, «Demande de subvention en vue de la création d'un poste de secrétaire au Trialogue»;
- P-50, «Ouverture au public du jardin du Musée Voltaire».

Ces pétitions sont renvoyées à la commission des pétitions.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-193, de *M. Michel Ducret*: «Pour des ramassages scolaires «Pedibus»;
- M-194, de *MM. Bernard Paillard, Pierre Losio, Guy Dossan, M^{mes} Hélène Ecuyer, Barbara Cramer, Nicole Bobillier* et *M. Guy Mettan*: «Réorganisation du Secrétariat du Conseil municipal»;
- M-195, de *M^{me} Sandrine Salerno, MM. Jean-Pascal Perler, Jean-Pierre Oberholzer* et *Bernard Lescaze*: «Pour un développement de l'évaluation des politiques publiques»;
- M-196, de *M. René Grand, M^{mes} Michèle Künzler* et *Liliane Johner*: «Déroutons le «Fil du Rhône»»;
- M-197, de *M^{me} Isabel Nerny*: «Respectons les arbres de notre ville et de notre canton».

11. Interpellations.

Le président. Les interpellations suivantes ont été annoncées:

- I-53, de *M. Daniel Sormanni*: «SIS: le sort des civils?»;
- I-54, de *M. Jean-Pierre Lyon*: «Stationnement en zone bleue: quelle application et quel contrôle?»

12. Questions.

écrites:

Le président. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-51, de *M^{me} Isabel Nerny*: «Imprimés des objets traités dans les commissions»;
- QE-52, de *M. Jean-Pascal Perler*: «Parc au-dessus du Théâtre Am Stram Gram»;
- QE-53, de *M. Roman Juon*: «Murs peints en trompe-l'œil»;
- QE-54, de *M. Roman Juon*: «Le remplacement du petit tilleul du parc Voltaire est-il encore possible?»

Séance levée à 23 h 00.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5154
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5157
3. Questions	5158
4. Motion de MM. François Sottas, Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Michel Ducret, Guy Savary, M ^{mes} Michèle Künzler et Marie Vanek: «Adaptation du rond-point de Rive et suppression de l'arrêt de bus «Longemalle» (M-191).....	5178
5. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), en remplacement de M ^{me} Nathalie Sandoz, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 131, lettre B)	5193
6. Motion de MM. René Winet, Jean-Pierre Lyon, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Roberto Broggin, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Christian Zaugg, M ^{mes} Alexandra Rys et Liliane Johner: «Aménagement de la place du Molard en zone piétonne» (M-192).....	5193
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 128 500 francs destiné à subventionner des travaux pour l'église Saint-Germain ainsi que pour réalimenter le Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices culturels (PR-58 A).....	5195
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit extraordinaire de 2 500 000 francs destiné au financement des contrats de culture, en vue de poursuivre l'effort de renouvellement du patrimoine arborisé de la Ville de Genève, sans demande de crédit complémentaire (PR-86 A)	5203
9. Pétitions	5215

10. Propositions des conseillers municipaux	5216
11. Interpellations	5216
12. Questions	5216

La mémorialiste:
Marguerite Conus